MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 5 juin 2019, à 17 h 30

Présidence de Mme Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Emmanuel Deonna*, *Jean-Philippe Haas*, *Mme Christina Kitsos*, *M. Laurent Leisi*, *Mme Maria Vittoria Romano* et *M. Tobias Schnebli*.

Assistent à la séance: *Mme Sandrine Salerno*, maire, *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mai 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 juin et mercredi 5 juin 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous annonce que M. Guillaume Barazzone sera absent pendant les deux séances. D'autre part, je vous informe que la réunion des membres de la commission des finances qui est prévue ce soir à 19 h 30, comme annoncé hier, est annulée.

4. Questions orales.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Je réponds à la question de M^me^ Annick Ecuyer en ce qui concerne les mesures prises lors de la grève des femmes. S'agissant des patrouilleuses scolaires, sachez que 84 patrouilleuses seront remplacées par des agents de la police municipale. Cela pose des problèmes logistiques très importants pour le Service de la police municipale qui doit par exemple rappeler des personnes en vacances. Certaines patrouilleuses disent néanmoins vouloir être présentes. Le Service des écoles veillera jusqu'au jour J à garantir la prestation.

S'agissant du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), vous savez que l'accueil parascolaire est une prestation publique. Par rapport à la grève du 14 juin, le GIAP s'est calqué sur le mode de faire du Conseil d'Etat. Un accueil minimum sera garanti. Tous les enfants présents seront pris

en charge, mais les activités déployées seront moins nombreuses en raison des ratios d'encadrement. Deux courriers ont été envoyés, le premier aux magistrates et aux magistrats en charge ainsi qu'aux partenaires, les restaurants scolaires, le second aux associations de parents d'élèves. Les parents ont en effet également été informés. L'information est du reste disponible sur le site internet du GIAP.

Le personnel des structures d'accueil de la petite enfance est quant à lui soumis aux mêmes conditions que les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève. Vous avez maintenant connaissance de la politique de la Ville de Genève s'agissant de la grève des femmes.

Nous avons par ailleurs fait un sondage. Certaines structures de la petite enfance maintiendront un accueil, d'autres fermeront, eu égard aux normes d'encadrement exigées au niveau cantonal. Il revient aux comités de prendre les décisions lorsque cela s'impose. Voilà ce que j'avais à dire sur cette question.

Je réponds maintenant à M^me^ Studer sur la question du genre dans l'aménagement des préaux. Rappelez-vous que lors de la table ronde du 2^e^ Observatoire sur cette problématique, le Service des écoles avait présenté le cas du préau de l'école du XXXI-Décembre. L'école a souhaité s'investir sur cette question de mixité filles-garçons et a fait intervenir le 2^e^ Observatoire. Le Service des écoles a notamment décidé de supprimer le terrain de football, qui est essentiellement utilisé par les garçons, et de le remplacer par un terrain multisports afin de privilégier la mixité dans l'utilisation des équipements. Le 2^e^ Observatoire est aussi intervenu à l'école de Chandieu, où les filles ont eu des cours pour être également des pros du football et pouvoir ainsi utiliser le terrain de football.

Nous avons un budget participatif sur la question du genre. D'autres pistes sont en train d'être explorées. En 2019, il est prévu de rassembler la documentation en la matière en vue de l'introduire lors des concertations sur les réaménagements de préaux. Le Service des écoles fait partie du comité de pilotage genre et sport, et des projets sont en cours autour des Proxisport. Vous verrez également des propositions dans un crédit d'investissement qui vous sera soumis le moment venu par le Service des écoles sur les places de jeux et leurs équipements. Il y a également un projet de l'Agenda 21 autour des ludothèques. Voilà, merci pour votre attention.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 16 150 000 francs et net de 10 368 504 francs, recettes déduites, destinés à l'acquisition d'une parcelle constructible, de la reprise des prestations exécutées pour le développement de l'autorisation de construire et de la construction d'un immeuble de logements et de surfaces commerciales sis route de Vernier 113 à Vernier, soit:

- **1 050 000 francs destinés à l'achat de la parcelle N° 4220 de la commune de Vernier, sise route de Vernier 113, d'une surface de 1207 m², propriété de CIF, Cabinet d'investissements fonciers SA (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire, imprévus et intérêts courus compris);**
- **1 600 000 francs brut destinés à l'achat des prestations exécutées, comprenant un projet de construction d'architecte d'un immeuble locatif et commercial, validé par une autorisation de construire entrée en force (honoraires d'études et frais divers), développées par CIF, Cabinet d'investissements fonciers SA dont à déduire la somme de 800 000 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 800 000 francs;**
- **13 500 000 francs brut destinés à la construction d'un immeuble de logements et de surfaces commerciales dont à déduire la somme de 4 981 496 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 8 518 504 francs (PR-1282 A)[1].**

Rapport de M^me^ Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 6 février 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M^me^ Maria Vittoria Romano, le 28 août 2018, le 19 mars et le 3 avril 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo et M^me^ Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs notes.

[1] «Mémorial 175^e^ année»: Proposition, 5198.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 4220 de la commune de Vernier, sise route de Vernier 113, d'une surface de 1207 m^2, pour le prix de 1 000 000 de francs, propriété de CIF (Cabinet d'investissements fonciers SA).

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 050 000 francs, frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, imprévus et intérêts courus, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 050 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée en vue de la réalisation du projet de construction.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 2 de la délibération du Conseil municipal du 8 avril 1902 relative à la disposition des montants du «Fonds Galland – Logement ouvrier»;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cet achat;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 francs brut dont à déduire la somme de 800 000 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 800 000 francs destiné à l'achat des prestations (honoraires d'études et frais divers), réalisées par des mandataires (architectes et ingénieurs notamment) pour le CIF, Cabinet d'investissements fonciers SA comprenant le projet de construction d'un immeuble locatif et commercial, sis route de Vernier 113 à Vernier, parcelle N° 4220, validé par l'autorisation de construire entrée en force DD 105 557, ainsi que le paiement des intérêts relatifs au développement du projet.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à utiliser le «Fonds Galland – Logement ouvrier» en vue de l'acquisition de cette autorisation de construire (immeuble D) aux fins de la construction de logements d'utilité publique pour un montant de 800 000 francs.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 800 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 2 de la délibération du Conseil municipal du 8 avril 1902 relative à la disposition des montants du «Fonds Galland – Logement ouvrier»;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette construction;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 500 000 francs brut destiné à la construction d'un immeuble de logements et de surfaces commerciales sis route de Vernier 113 à Vernier, parcelle N° 4220, dont à déduire la somme de 4 981 496 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 8 518 504 francs.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à utiliser le «Fonds Galland – Logement ouvrier» en vue de la construction du bâtiment D1 aux fins de la construction de logements d'utilité publique pour un montant de 4 981 496 francs et à vendre les droits à bâtir nécessaires à la Ville de Genève pour la réalisation du bâtiment D2.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise que suite à cet investissement, le «Fonds Galland – Logement ouvrier» soit détenteur d'une allée complète de l'immeuble «D» et dispose, une fois celui-ci construit, des revenus provenant des loyers encaissés.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 518 504 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée en vue de la réalisation du projet de construction.

Séance du 28 août 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^mes^ Marie Fauconnet Falotti, responsable d'unité au DCA, et Alexandra Pedretti, négociatrice en biens immobiliers au DCA

M. Pagani explique qu'il s'agit d'un dossier complexe dont l'objectif est de démarrer un projet immobilier sur l'emplacement d'un ancien poste de police sur la route de Vernier.

Le projet est partie d'un plan localisé de quartier (PLQ) entré en force, qui comprend aussi des projets d'infrastructure sportive du département de la culture et du sport, qui doivent démarrer incessamment.

M^me^ Fauconnet explique que la proposition comprend trois crédits pour permettre de construire un immeuble de logements d'activités sur deux allées: l'une à la charge de la Ville, l'autre à la charge du Fonds Galland qui est constitué sur le legs de Charles Galland (1912).

C'est une structure comptable sans personnalité juridique, gérée de manière autonome par la Ville de Genève. Tous les montants attribués par le Fonds Galland sont de la compétence du Conseil municipal.

Dans le montage financier proposé on a eu à cœur de veiller à une répartition claire des comptes, entre ce dont le fonds dispose et ce dont il devrait disposer à l'avenir.

Les trois crédits consistent dans l'acquisition d'une parcelle et d'un projet de construction avec plans et autorisations en force, ainsi que dans l'investissement de construction en lui-même.

Le PLQ, qui a été développé sur des parcelles de la Ville de Genève situées sur la commune de Vernier, permettra de reconfigurer le site sportif de la Ville, en lui annexant un complexe dédié au tennis de table, de construire une auberge de jeunesse, trois immeubles d'habitation et d'activités, dont deux sous la maîtrise de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), ainsi qu'un parking souterrain.

En raison des nuisances sonores générées par la route de Vernier, des activités seront affectées aux niveaux inférieurs des immeubles B et D, alors que les logements prendront place au-dessus.

Deux villas situées sur la parcelle N° 4221 seront démolies dans le cadre du projet d'ensemble. Ce sont des constructions vétustes qu'il faudrait rénover lourdement s'il fallait le faire. Elles ont été construites par le Fonds Galland en 1912.

Les deux villas de la route du Bois-des-Frères génèrent des revenus également reversés dans le fonds qui sont destinés à être réinvestis par le fonds lui-même.

Dans la répartition parcellaire du projet d'ensemble, on a affecté, sur le parcellaire de la Ville, une surface au Fonds Galland, qui permet de retrouver les dimensions des parcelles mentionnées dans une convention de l'époque de la construction des villas.

Au 31 décembre 2015, le fonds était doté de la somme de 13,7 millions de francs, constitué de liquidités et des investissements immobiliers. Pour ne pas le vider dans ce projet, il a été décidé de répartir en deux parts l'investissement sur le bâtiment D. Les revenus de la part du Fonds Galland dans le bâtiment D permettront de compenser la démolition des villas.

M. Pagani ajoute à l'exposé que le site concerné est situé au bord d'une grande route, mais que dans dix ans elle sera complètement apaisée. Une ligne tram y transitera et une gare de chemin de fer s'y trouvera à une cinquantaine de mètres.

Questions-réponses

Une commissaire aimerait savoir combien de parcelles la Ville possède en dehors de son propre territoire et si des discussions ont eu lieu avec Vernier pour savoir si la commune serait intéressée par ces parcelles, car elle ne croit pas que la vocation de la Ville soit d'y construire des logements. A ce projet, elle ne voit pas d'autre avantage pour la Ville que d'y exporter ses pauvres. Elle se sent heurtée à l'idée que la Ville doive payer 10 millions de francs pour construire du logement sur la commune de Vernier. Il y a quelque chose qui cloche.

M. Pagani répond que la Ville possède plus de parcelles à Vernier que la commune de Vernier n'en dispose elle-même. Le site de Château-Bloch, par exemple. Il a eu une discussion avec Vernier il y a une dizaine d'année au sujet du plan directeur communal, à la suite de quoi Vernier a intégré le projet de la Ville sur ces parcelles dans son plan communal. Vernier est une commune plutôt pauvre, ce qui a d'ailleurs été rappelé lorsque la Ville a sollicité cette commune pour participer à la rénovation de la ferme Menut-Pellet, située sur le territoire de la Ville.

La même commissaire fait remarquer que la commune de Vernier finance la construction d'un centre culturel de plusieurs dizaines de millions de francs. Manifestement, la commune est pauvre pour certaines choses mais pas dans tous les domaines. Elle a l'impression que la Ville part du principe que Vernier est pauvre, alors elle allonge de l'argent pour construire des logements, alors que Vernier construit un centre culturel. Elle souhaite connaître le rendement des immeubles locatifs prévus sur les parcelles du projet.

M. Pagani réplique que les 450 immeubles locatifs de la Ville rapportent à la municipalité environ 90 millions de francs par an, soit trois fois les intérêts de la dette. Le parc immobilier de la Ville a une rentabilité de 2,4% alors que le taux hypothécaire est à -1% et que la Ville mène une politique sociale qui coûte 2%.

Le Cabinet d'investissements fonciers SA (CIF) est détenu par Bénédict Fontanet et consorts. Il souhaite se débarrasser de ce terrain sur lequel ils/elles ne parviennent pas à développer de projet depuis plusieurs années.

La répartition parcellaire du site complexe. La Ville a jugé plus simple de racheter leur parcelle et l'autorisation de construire déjà en leurs mains.

Une commissaire demande quel sera le régime locatif.

Mme Fauconnet répond que les bâtiments de la FVGLS seront en régime HBM avec des activités au rez dans le bloc B et en régime entièrement habitations mixtes (HM) dans le bloc C. Le bâtiment D, sous maîtrise de la Ville, aura un plan financier habitation à loyer modéré (HLM) et sera confié à la Gérance immobilière municipale (GIM) pour le régime locatif.

Un commissaire demande le montant de la soulte que le CIF a dû verser en compensation pour une autre promotion immobilière. Il demande à combien se monte cette compensation et qui paye.

Concernant la soulte, Mme Fauconnet répond que le CIF a effectivement payé une compensation de 360 000 francs, validée par le Canton, qui a été déduite du prix de vente à la Ville.

Il estime que le taux de rotation du parc locatif actuel est très bas, et qu'il faut pouvoir proposer du logement aux habitants de la Ville. Cela dit, au cas où le Conseil municipal voulait que le bâtiment reste en HLM, il note que le régime HLM est mieux contrôlé qu'il y a vingt ans.

En ce qui concerne les fonds, M. Pagani fait observer que même si le fonds énergie a été dissous, la Ville continue cependant de recevoir 800 000 francs de la taxe CO_2 en récompense de sa politique énergétique. Il en va de même, en quelque sorte, pour le legs Galland, qui contient des instructions précises sur son affectation et sur son alimentation régulière décidée par le Conseil municipal. Alors, certes, le fonds a bien été dissous du point de vue comptable, mais son montant reste affecté aux trois objectifs du testament.

Un commissaire souhaite recevoir le plan de Vernier qui met en évidence les parcelles de la Ville de Genève, qu'il avait déjà reçu en son temps. Il s'étonne que la Ville aille construire à Vernier, alors que ce n'est pas son rôle, sans que la commune voisine ne mette un franc dans l'opération. Il note que M. Pagani affirme

que la Ville n'a pas d'argent pour rénover des écoles, mais dans ce cas il est prêt à construire des logements à Vernier. Le manque d'argent de Vernier n'est pas une explication suffisante. Il demande à M. Pagani s'il est prêt à demander quelque chose en échange. Il demande si la nouvelle politique de la Ville est d'acheter des terrains ailleurs. Est-ce que Vernier pourrait proposer un échange de terrains? Et quel pourrait être le rôle du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)?

Pour M. Pagani la véritable question est de savoir si, en tant que propriétaire, on doit valoriser nos biens nous-mêmes ou si on en laisse le soin à d'autres. En l'occurrence, sur la route de Vernier, la situation parcellaire est complexe. La Ville a à disposition un bout de terrain. Pour y réaliser quelque chose, il faut s'associer ou acheter. Il n'a jamais proposé d'acheter des terrains ailleurs. Son action est de préempter sur le territoire communal et de valoriser les parcelles qui appartiennent à la Ville.

Un commissaire demande pourquoi le bâtiment D, qui se trouvera surtout sur la parcelle du CIF, empiète un peu sur la parcelle de la Ville au lieu d'occuper entièrement la parcelle N° 4220.

M. Pagani répond que la raison est que l'établissement médico-social tout proche dispose d'un droit de jour à cet endroit.

Le Conseil municipal sera saisi d'une proposition pour les bâtiments A et E dans quelques mois; il fallait attendre que le PLQ soit en force pour faciliter les demandes d'autorisation de construire.

Des locaux sont bien réservés au rez du bâtiment B pour des associations sportives.

Une commissaire demande s'il y a eu une réflexion pour accueillir sur la parcelle concernée d'autres types de services, par exemple des studios mobiles comme ceux souhaités par M. Noël Constant, ou un équipement culturel, qui pourrait aussi profiter aux habitant-e-s de la Ville de Genève.

M. Pagani réplique que le bâtiment de logements de ce projet bénéficiera également aux habitant-e-s de la Ville, puisqu'il sera géré par la GIM. Sur le fond, la question était de rénover les villas ou de mieux valoriser le terrain. La Ville propose de valoriser le terrain.

La même commissaire fait observer que tout le monde, dans le canton, peut demander un logement à la GIM. La liste d'attente comprend 3500 personnes.

Le règlement de la GIM permet d'attribuer un logement de la GIM aux habitant-e-s de Genève et non de la Ville de Genève. A moins de vouloir introduire une exception dans le règlement, M. Pagani confond la Ville et le Canton.

En 2017, le FIDU a versé à la Ville des contributions pour 400 logements. Il reverse 7000 francs aux communes pour chaque logement construit et va s'assurer que ces rémunérations soient versées à la Ville et non à Vernier.

Pour M. Pagani, le-la partenaire de la Ville est fiable, mais n'arrive pas à faire une opération entière sur sa parcelle. A l'inverse, la Ville ne peut pas non plus agir sur son bout de parcelle attenant. In fine, en rachetant le projet et la parcelle du CIF, la Ville parvient à mener un projet immobilier en tant qu'aménagiste.

Le montant de 1,6 million correspondant au prix du projet et de l'autorisation de construire acquis au CIF, il est justifié par les documents de comptes du CIF.

Discussion

La rapporteuse suggère d'attendre les informations complémentaires avant de poursuivre l'examen de la proposition.

Avec l'accord des commissaires, la présidente demandera une explication écrite à M^me^ Salerno sur le Fonds Galland et la dissolution des fonds dans le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Séance du 19 mars 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^me^ Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières

M. Pagani dit que tout a été essayé en lien avec cet objet. La dernière proposition est soit d'accepter ce qui a été déposé, vu que l'autorisation de construire tombe en septembre-octobre, soit de faire bouger les choses en rachetant tout pour avancer. M. Pagani a rencontré les promoteurs.

M^me^ Fauconnet rappelle le contexte et l'existence du Fonds Galland, qui ne s'appelle plus comme ça et fonctionne autrement car avec MCH2 cela n'est plus considéré comme des fonds de tiers mais comme des fonds propres de la Ville. Et on ne peut plus dire que ce fonds génère des recettes. Verbalement, il est identifié comme «Fonds Galland», mais c'est une sorte de pour-mémoire. Cela étant rappelé à l'attention de la commission des finances, l'amendement proposé a deux variantes:

1. Acheter.
2. Vendre.

1. L'une est un investissement Ville de Genève: M^me^ Fauconnet montre un PLQ. Le bâtiment concerné est le bâtiment D. Il y a un projet avec le CIF et une

autorisation de construire a été déposée deux fois. Elle arrive à échéance le 6 novembre. Elle montre ensuite un projet de réalisation avec des commerces, des arcades, et 27 logements au total.

La proposition A est de racheter le terrain, le projet et ensuite elle investit pour construire. Le financement serait fait par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Le bâtiment appartiendrait à la Ville et serait géré par la GIM.

– Crédit total: 16 150 000 francs.
– Financement de la construction: 13 500 000 francs.

2. Proposition B: vendre les terrains au CIF pour un prix global de 900 000 francs avec le droit de construire l'entier de l'immeuble. La construction serait faite par le CIF qui sera le seul propriétaire avec un plan financier HLM. Il s'agirait de la vente de 312 m^2 qui viendraient s'adjoindre aux mètres carrés que le CIF possède déjà.

   Le but est que l'immeuble soit construit et le temps presse.

Questions-réponses

Une commissaire voit qu'il y avait un rendement de 700 000 francs par les loyers.

M^{me} Fauconnet répond que les rendements ne changent pas. Ils sont validés dans le plan financier validé par l'Office du logement (OLO), qui est un plan HLM et les HLM sont une des catégories du logements d'utilité publique (LUP).

Elle demande à quel pourcentage correspondent ces 700 000 francs mentionnés en page 8 de la proposition, sous le titre «Revenu de l'opération».

M^{me} Fauconnet répond que cela correspond au rendement de l'état locatif, soit 27 logements et 30 places de parc.

Un commissaire demande si la commission des finances peut choisir la bonne version, A ou B, sans recommandations ni préférence du Conseil administratif.

M. Pagani répond par l'affirmative. D'un côté, le plan A coûte 13 millions de francs, avec une rentabilité de 700 000 francs par année, de l'autre il y a une vente à 900 000 francs pour un terrain d'environ 300 m^2, ce qui est une bonne opération. Il tient à souligner qu'avec une vente à 900 000 francs, les promoteurs font un effort puisque dans cette zone le prix du mètre carré est de 1000 francs et il l'a refusé. Dans ce cas, le CIF réalise le projet. Dans l'autre cas, la Ville rachète car elle besoin de logements, d'autant plus que M^{me} Salerno en a besoin pour loger ses pauvres (ces termes sont bien sortis de la bouche de M. Pagani).

Une commissaire aimerait savoir qui sont les propriétaires du CIF.

Mme Fauconnet répond qu'il s'agit de MM. Fontanet et D'Orlando.

L'achat du projet et de son autorisation de construire, y compris le terrain, sont évalués à 2 650 000 francs.

Séance du 3 avril 2019

Audition de MM. Bénédict Fontanet et Christian D'Orlando du CIF

M. Fontanet se présente comme avocat et saxophoniste, et présente son associé qui est avec lui, M. D'Orlando; ils représentent le CIF. C'est une société de promotion qui est en mains d'entreprises genevoises du bâtiment, qui représentent 500 collaborateurs et collaboratrices. Cette société donne du travail aux entreprises en recherchant des terrains, des immeubles.

M. Fontanet aborde ensuite l'historique de la parcelle dont il est question.

Ils ont acheté la parcelle route de Vernier 113 en 2006. Depuis 2006, ils ne désespèrent pas de trouver un moyen de construire sur cette parcelle. Ils ont d'abord obtenu l'autorisation de réaliser un bâtiment avec un rez-de-chaussée à vocation artisanale et au-dessus deux étages de logements. Ensuite, ils ont été contactés par la Ville de Genève qui leur a suggéré de densifier et de construire plus de logements. Quand on est approché par M. Pagani, il est en règle générale assez convaincant. Aussi, ils ont été d'accord de densifier et ont obtenu un PLQ qui permettait de construire plus.

De 2006 à 2019, beaucoup de choses se sont passées, notamment des avanies avec l'OCLPF. En fin de parcours, ce qui doit être réalisé est du HLM-LUP. Ils ont proposé de construire pour la Ville et de vendre ensuite à la Ville, mais M. Pagani ne l'a pas souhaité. Ensuite M. Pagani a proposé d'acheter pour le compte de la Ville et saisi le Conseil municipal pour acheter à 2,5 millions de francs.

Ensuite, une autre offre a été faite. L'idée d'acheter pour 2,5 millions de francs n'a pas mis le Conseil municipal dans une joie profonde. Ils sont donc revenus vers M. Pagani.

Depuis dix ans, ils sont coincés dans cette opération. Il est intelligent de développer cette parcelle. Ils ont proposé d'acheter et construire. Aujourd'hui, il y a une autre contrainte, le temps. Car les autorisations, non renouvelables, arrivent à échéance en novembre 2019.

M. Fontanet ajoute qu'ils peuvent ouvrir les chantiers. Ils sont prêts soit à vendre le terrain avec toutes les autorisations et les études à 2,5 millions de francs, ou l'alternative est d'acquérir 300 m^2 de terrain de la Ville à 900 000 francs pour se faire ses droits à bâtir et construire.

Pouvoir construire cet immeuble est donc nécessaire.

M. D'Orlando indique que la grande préoccupation du CIF est l'échéance.

Questions-réponses

Un commissaire demande si le montant de 900 000 francs, soit 3000 francs le mètre carré, a été imposé par M. Pagani. Et de combien de mètres carrés ils disposent.

M. D'Orlando répond que c'est le résultat d'une discussion lors d'une séance, en tenant compte du plan financier. Il y a eu une pondération et le curseur s'est arrêté à 900 000 francs. Et ils disposent de 1207 m^2.

Un commissaire demande s'ils peuvent vraiment commencer les travaux de suite.

M. D'Orlando répond que depuis le mois de janvier l'entreprise générale a relancé toutes les pré-études pour les terrassements pour les fouilles, il y a déjà quelques dizaines de milliers de francs qui sont investis pour la mise en route du terrassement. Pour ouvrir le chantier en novembre, il y a six mois de travail en amont. Le travail a donc déjà commencé.

Il demande en combien de temps ils peuvent construire.

M. D'Orlando répond vingt-deux à vingt-quatre mois.

M. Fontanet précise qu'il s'agit de 27 logements HLM.

Un commissaire demande s'ils connaissent les deux propositions d'amendements avec lesquelles M. Pagani a saisi la commission des finances.

M. Fontanet répond qu'ils ne les ont pas eues. Ils ont eu le premier projet de résolution.

Une commissaire demande comment elle doit imaginer le HLM-LUP qui va être construit.

M. Fontanet répond que le but de l'exercice est de construire ce bâtiment. Et ensuite le remettre à une caisse de pension ou une fondation, un institutionnel. L'idée est de construire l'immeuble et de le vendre, ou de le mettre en exploitation et le vendre ensuite.

Elle demande ce qu'ils vont faire s'ils ne trouvent pas un institutionnel, s'il y a un plan financier.

M. D'Orlando répond que le plan financier est celui de l'OCLPF. Certains professionnels vont examiner les prix de location d'arcades, mais les discussions se font dès que la construction est lancée.

M. Fontanet explique que l'OLCPF a des plans stricts, et qu'ils sont dans une zone où il ne devrait pas y avoir de surprises.

Elle demande s'ils pensent remplir les arcades vu la distance, car c'est un endroit un peu loin de tout.

M. D'Orlando répond que c'est le risque de l'entrepreneur.

Un commissaire a une question concernant les prestations exécutées; il demande si elles ont toutes été exécutées.

M. D'Orlando explique que le montant comprend aussi les intérêts effectifs payés par le CIF et il y a un intérêt aussi sur les fonds propres.

M. Fontanet explique que le CIF a à cœur de payer l'ensemble des intervenants.

Un commissaire passe à l'estimation des locatifs. Le plan financier HLM-LUP parle d'un état locatif prévisionnel de 734 000 francs pour 27 logements. Il arrive à une moyenne de loyer mensuel de l'ordre de 2000 francs. Ce n'est pas un tarif de logements sociaux, alors est-ce qu'il y a une variété de logements prévus?

M. D'Orlando répond qu'il n'a pas le plan d'affectation du nombre de logements par pièces, mais l'état locatif global est une contrainte fixée par l'OCLPF.

M. Fontanet renvoie à la page 2. Un trois-pièces revient à 15 000 francs par an et un quatre-pièces à 20 000 francs par an. Il n'y a aucune marge de manœuvre. Cela a été imposé par l'OCLPF dans le cadre du plan financier.

Il demande si la marge de manœuvre est sur les loyers des arcades.

M. Fontanet répond, pas du tout. Il ajoute que s'ils sont plus chers sur les arcades, on leur diminue les loyers des appartements.

M. D'Orlando estime que la seule petite marge de manœuvre est de demander de baisser les loyers des arcades si les arcades ne trouvent pas preneur. Ce sont des discussions qui ont cours avec l'OCLPF pendant les négociations.

M. Fontanet fait des calculs. Et annonce 1622 francs pour un quatre-pièces. Ils ne sont pas libres, ce n'est pas parce que le quatre-pièces est joli qu'ils peuvent le louer 2000 ou 3000 francs par mois, c'est une infraction administrative.

Une commissaire demande quel est le coût de la construction.

M. D'Orlando répond que le coût global est de 13 730 000 francs.

M. Fontanet explique que le CIF a construit des dizaines d'immeubles à Genève; ils ont aussi fait des coopératives. Le CIF n'est pas une entreprise générale, c'est un véhicule d'investissements pour faire de la promotion, construire des immeubles, donner du travail aux entreprises.

Ils ont fait des opérations très différentes, des propriétés par étages (PPE) et des immeubles qu'ils ont vendus. Il ne faut pas que l'entreprise perde de l'argent, et l'acquéreur est tenu par le plan financier.

Une commissaire demande si l'acquéreur doit répercuter son prix.

M. D'Orlando répond qu'il ne le peut pas car les loyers sont fixes et intangibles.

M. Fontanet ajoute que comme ils sont dans du HLM-LUP, ils sont contrôlés pendant vingt ans. Ce n'est pas possible de changer les prix.

M. D'Orlando dit que c'est contrôlé par l'Etat de Genève.

M. Fontanet explique qu'ils ne peuvent pas changer les prix. Les acquéreurs font des calculs de rendement; eux ne le peuvent pas, ils seraient en infraction dans ce genre d'opération. Et si la commission des finances souhaite d'autres éléments, ils ont un dossier conséquent sur dix ans.

Discussion et vote

Un commissaire dit que l'Union démocratique du centre par sa voix opte pour la solution B, ne serait-ce que parce que la Ville de Genève n'a pas à faire des logements à caractère social sur une autre commune.

Pour le groupe Ensemble à gauche la Ville de Genève est très asphyxiée et sur-densifiée et Ensemble à gauche est pour la maîtrise du foncier. Au boulevard Saint-Georges, un terrain qui appartenait à l'Etat a été vendu pour une bouchée de pain, cadeau de Mark Muller à Barbier-Muller qui a construit un immeuble vendu fort cher à l'Etat de Genève. Elle préfère que la Ville de Genève investisse, qu'elle maîtrise le foncier et monte des politiques publiques.

Pour le Parti libéral-radical, la Ville de Genève n'a pas à construire du logement social sur une commune qui n'est pas la sienne, d'autant qu'il y avait des promoteurs qui étaient déjà dessus avant. Ils sont pour l'option de vendre au CIF qui a la possibilité de travailler tout de suite, et ce sont des logements qui seront faits plus vite. C'est la solution qui sera votée.

La position du Mouvement citoyens genevois rejoint celles du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre. D'abord, parce qu'il s'agit d'une autre commune, en plus le CIF fait travailler des entreprises locales, ce ne sont pas des spéculateurs. Le Mouvement citoyens genevois n'a absolument pas confiance dans les chiffres de M. Pagani. Surtout quand on voit les surcoûts qui vont arriver au Carré-Vert, de plus de 10 millions de francs. Tandis que là, les risques sont assumés. En plus, à 3000 francs le mètre carré, c'est très bien vendu. Le Mouvement citoyens genevois va donc adopter la solution 2, qui est pour la vente à cette société.

Le Parti socialiste est plutôt convaincu par la solution B, vendre, car ils sont bien engagés et l'immeuble correspond aux besoins, de plus les montages de M. Pagani réservent des surprises. Il faut donc vendre au CIF pour construire rapidement et proposer rapidement des logements à des gens qui en ont besoin.

Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il faut vendre la parcelle à ces personnes qui étaient là, car on a au moins la garantie que ce soit construit rapidement. Et encaisser l'argent qui va servir à d'autres utilités.

La présidente dit que la Ville n'a pas construit depuis dix ans et demande si la commission des finances est d'accord de voter cet objet. Elle rappelle qu'il existe une version A, soit l'investissement de 16 millions de francs, et une version B, vendre au CIF pour 900 000 francs.

Vote pour l'amendement général.

Par 12 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 4 S) contre 2 non (EàG), l'amendement est accepté.

Vote pour la proposition amendée.

Par 12 oui (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 4 S) contre 2 non (EàG), la proposition amendée est accepté.

La solution B, vendre au CIF, a été retenue par la commission des finances.

Amendement retenu:

Proposition B: vendre les terrains au CIF pour un prix global de 900 000 francs avec le droit de construire l'entier de l'immeuble. La construction serait faite par le CIF qui sera le seul propriétaire avec un plan financier HLM. Il s'agirait de la vente de 312 m^2 qui viendraient s'adjoindre aux mètres carrés que le CIF possède déjà.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève à la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation N° 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019;

vu l'accord de principe du Conseil administratif en vue de la vente des deux sous-parcelles N° 4222B et N° 5579B avec leurs droits à bâtir à CIF Cabinet

d'investissements fonciers SA, permettant la réalisation d'un immeuble HLM/LUP, pour un montant global et forfaitaire de 900 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à réaliser la mutation parcellaire prévue par le dossier de mutation N° 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019, et autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre au Cabinet d'investissements fonciers SA (CIF) les sous-parcelles de la commune de Vernier N° 4222B d'une surface de 5 m^2 et N° 5579B d'une surface de 307 m^2, toutes deux propriétés de la Ville de Genève, pour un prix total de 900 000 francs, selon le dossier de mutation 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019, permettant la réalisation complète de l'immeuble D, sis route de Vernier 113.

Art. 3. – La plus-value comptable réalisée de 900 000 francs sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement (cellule 2001 «département des constructions et de l'aménagement», groupe de comptes 42 «revenus des biens», 424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier»).

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des futures parcelles N^{os} 5851, 5852 et 5853 de la commune de Vernier en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexe: présentation Powerpoint de la CF du 28 août 2018

www.ville-geneve.ch

PR-1282
Route de Vernier 113 à Vernier Acquisition d'un terrain et construction d'un immeuble de logements et surfaces commerciales en partenariat avec le Fonds Galland

Ouverture de trois crédits d'un montant brut de CHF 16'150'000.-

- **Acquisition de la parcelle n° 4220**
- **d'une surface de 1'207 m2 pour un montant**
- **de CHF 1'050'000.-**

- **Achat du projet de construction et de**
- **l' autorisation de construire, développement**
- **par CIF pour un montant de CHF 1'600'000.-**

- **Construction d'un immeuble de logements et**
- **surfaces commerciales pour un montant de**
- **CHF 13'500'000.-**

Grâce aux participations du Fonds Galland le montant net à la charge de la Ville de Genève sera de CHF 10'368'504.-

COMMISSION DES FINANCES
le 28 août 2018

PLAN LOCALISE DE QUARTIER

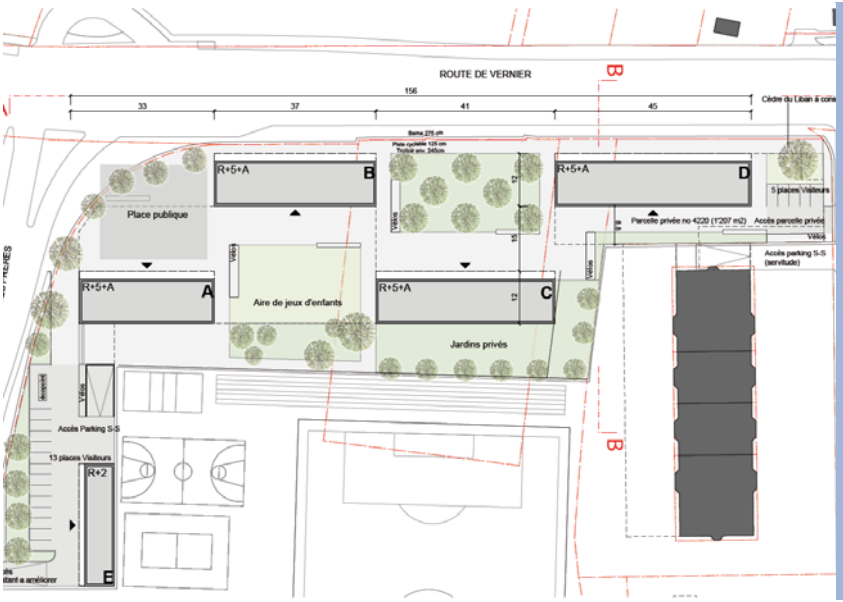

Le Plan localisé de quartier adopté le 24 juillet 2013 prévoit la construction de 5 bâtiments ainsi que d'un parking en sous-sol.

Quatre bâtiments seront disposés en quinconce le long de la route de Vernier et un parallèlement à la route du Bois-des-Frères.

L'aménagement des espaces publics au bord des immeubles offrira des cheminements piétons en lien avec le centre sportif et participera à la requalification de ce lieu.

ETAT FONCIER

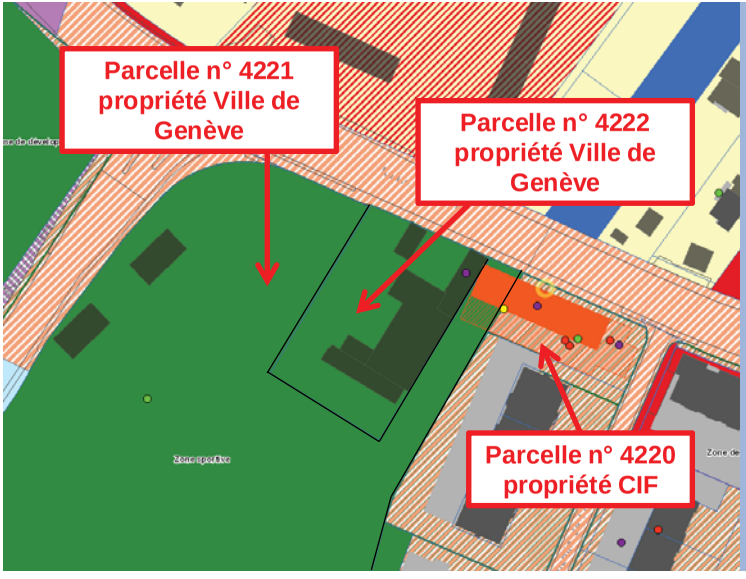

Propriété Ville de Genève :
- Parcelle n° 4221 d'une surface de 5'233 m2
- Parcelle n° 4222 d'une surface de 2'463 m2

Parcelle théorique du Fonds Galland :
- Parcelle n° 4221 d'une surface de 3'000 m2

Propriété CIF :
- Parcelle n° 4220 d'une surface de 1'207 m2

REPARTITION DES CONSTRUCTIONS

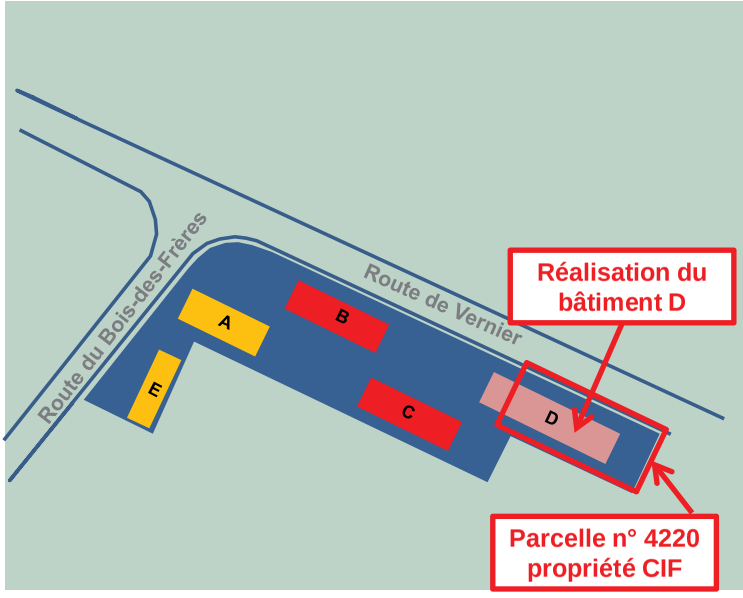

PLQ n° 29819 entré en force, constitué de 3 parcelles :
- N° 4220 propriété société CIF
- N° 4221 et 4222 propriété Ville de Genève

Prévoit la construction de 5 bâtiments (PR – 1029)
- **A et E : hébergement temporaire et des**
- **équipements sportifs et jeunesse**

- **B et C : logements sociaux,**
- **2 DDP ont été octroyés par la Ville de Genève**
- **à la FVGLS**

- **D : construction située à cheval sur la**
- **parcelle privée propriété CIF et sur la**
- **parcelle propriété Ville de Genève**

Projet développé par la société CIF, d'entente avec la Ville de Genève

L'autorisation de construire est entrée en force

PROJET DE REALISATION

L'autorisation de construire en force DD 105 557 prévoit la réalisation de 3591 m2 de surface brute de plancher (SBP), soit 27 logements, ainsi que des surfaces destinées à des activités au rez ainsi qu'aux premier et deuxième étages.

L'immeuble comprend deux allées ainsi qu'un parking souterrain.

Chaque allée d'environ 1800 m2 de SBP, comprendra environ 14 appartements, 360 m2 de surfaces commerciales et d'arcades et 14 places de parking en sous-sol.

Auteurs du projet LIN.ROBBE.SEILER

FONDS GALLAND

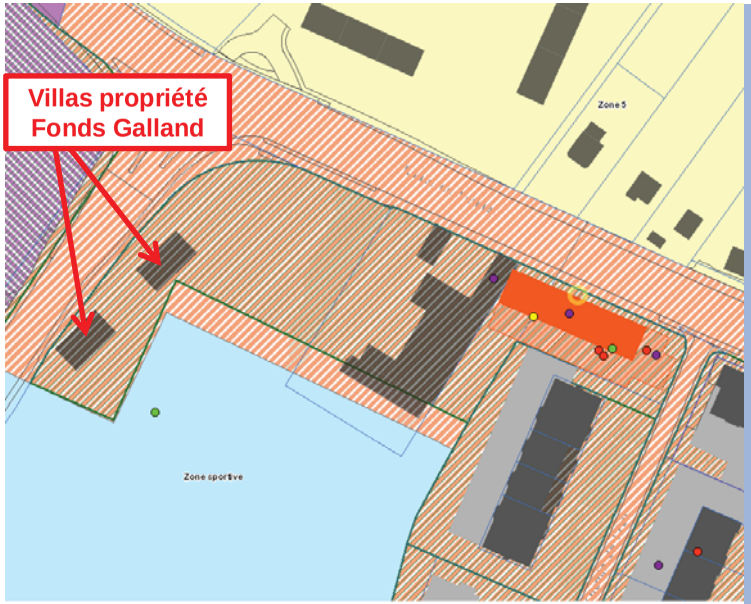

1912 – legs de Monsieur Charles Galland à la Ville de Genève
Dédié à plusieurs activités dont « le Logement ouvrier » :
- Il est inaliénable
- N'a pas de personnalité morale
- Ne constitue pas une entité distincte

Toutes décisions relatives à l'attribution de montants du Fonds Galland relèvent de la compétence du Conseil municipal

Actuellement propriétaire de 2 villas locatives, partiellement vides, dans un état de vétusté avancée, situées sur la parcelle n° 4221, propriété Ville de Genève. Elles seront démolies dans le cadre du développement du PLQ. Compensation de la perte de ces 2 bâtiments

Montant disponible au bilan au 31 décembre 2015, CHF 13'777'000.-

PRINCIPES DE L'UTILISATION DU FONDS GALLAND

Faire bénéficier le Fonds Galland de la valorisation du secteur

Pour cela, les calculs se sont fondés sur les droits à bâtir générés par la parcelle théorique de 1912 du Fonds Galland et sur le projet de construction du bâtiment D réparti en 2 allées d'immeuble

La ville de Genève et le Fonds Galland investissent ensemble pour la réalisation de l'immeuble D et chacun sera à la fin « propriétaire » d'une allée d'immeuble

REALISATION DU BÂTIMENT D ET CONTRIBUTION DU FONDS GALLAND

Construction du bâtiment D réalisé par un investissement conjoint de la Ville de Genève et du Fonds Galland

1. **Faire bénéficier le Fonds Galland de la valorisation du secteur**

1. **La Ville de Genève achète le projet de construction et son autorisation de construire ainsi que le**
2. **foncier de CIF**

3. **Le Fonds Galland acquiert la part de projet**

4. **Financement de la moitié du bâtiment D par le Fonds Galland. Propriétaire d'une allée complète qui génèrera des revenus locatifs**

5. **La Ville de Genève sera propriétaire de l'autre moitié du bâtiment D qui sera géré par la GIM**

REALISATION DU BÂTIMENT D

Montant total de l'investissement pour le bâtiment D = CHF 16'100'000.-

Acquisition du terrain et du projet de construction et autorisation de construire par la Ville de Genève
Parcelle n° 4220 de 1'207 m2
Projet de construction (plans architecte) + autorisation en force

Réalisation du bâtiment D selon plan financier validé par l'OCLPF en 2015

MONTAGE DE L'OPERATION ET REPARTITION DES CHARGES ENTRE LA VILLE DE GENEVE ET LE FONDS GALLAND

A charge du Fonds Galland :

1 – Achat de la moitié du projet et de son autorisation de construire hors terrain : + CHF 800'000.-

2 – Financement de la construction de la moitié du bâtiment D : CHF 6'750'000.-

3 – Déduction de la vente des droits à bâtir achetés par la Ville de Genève : - CHF 1'768'504.-

CHF 5'781'496.-

A charge de la Ville de Genève :

1 – Achat de la moitié du projet et de son autorisation de construire y compris terrain : + CHF 1'800'000.-

2 – Financement de la construction de la moitié du bâtiment D : + CHF 6'750'000.-

3 – Acquisition du solde des droits à bâtir du Fonds Galland pour réaliser un immeuble cohérent : + CHF 1'768'504.-

CHF 10'318'504.-

Coût total (hors frais de notaire) : CHF 16'100'000.-

Crédit total : CHF 16'150'000.-

M^me^ Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Cette proposition a été un peu compliquée à traiter en commission. La commission des finances l'a traitée sur plusieurs mois car, contrairement à ce qu'on nous a présenté dans un premier temps, à savoir que nous prendrions de l'argent provenant du Fonds Galland comme vous le voyez dans les délibérations II et III, nous avons appris lors de la présentation du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) que ces fonds seraient répartis différemment et ne pourraient plus être utilisés de la même manière.

Lorsque nous avons donné cette information en commission au département de M. Pagani et à son personnel, ils ont été extrêmement surpris. Ils nous ont dit qu'ils se renseigneraient et qu'ils reviendraient vers nous plus tard pour nous donner plus d'informations. C'est la raison pour laquelle la commission ne s'est pas réunie entre le 28 août 2018 et le 19 mars 2019. M. Pagani et ses services se sont rendu compte en effet que nous ne pouvions plus utiliser le Fonds Galland, ce qui fait qu'ils sont revenus en commission avec un amendement qui modifie la proposition. Vous voyez bien d'ailleurs dans le projet de délibération amendée que la décision est changée. Pour finir, une des parcelles sera vendue directement à des promoteurs privés qui ont d'ailleurs déjà fait toutes les études. Il est urgent de traiter cet objet le plus vite possible, donc ce soir, pour la simple et bonne raison que la dernière prolongation de construction tombe en novembre et que les travaux doivent démarrer avant.

C'est la raison pour laquelle cette proposition a été un peu compliquée à traiter. Je ne peux néanmoins que vous recommander de la voter parce qu'on parle de logements, de plein d'équipements pour notre ville et qu'il est important de le faire au plus vite.

Premier débat

M^me^ Martine Sumi (S). A la suite de cette proposition du Conseil administratif de la fin 2017, qui se montait initialement à un peu plus de 10 millions de francs d'investissements pour l'achat d'une parcelle, un projet de construction – principalement le projet d'architecture mais pas seulement –, et pour la construction elle-même, deux variantes ont été proposées en mars de cette année par M. Rémy Pagani.

La première reprenait les trois crédits initiaux, soit les achats que je viens d'énumérer. La seconde portait sur la vente des futures parcelles en réalisation sur la commune de Vernier, d'une surface de 312 m^2, au Cabinet d'investissements fonciers (CIF) permettant ainsi la réalisation complète d'un immeuble avec son pourcentage de logements d'utilité publique (LUP) et de surfaces commerciales au 113, route de Vernier pour un montant global et forfaitaire de 900 000 francs.

Le Parti socialiste, généralement attaché à la maîtrise du sol par la commune, a été convaincu, après la présentation de l'historique par MM. Bénédict Fontanet et Christian D'Orlando du CIF, du bon sens de vendre à ces investisseurs. Le raisonnement du Parti socialiste est basé essentiellement sur quatre points.

Premièrement, depuis l'achat, déjà en 2006, par le CIF d'une autre partie de la parcelle située au 113, route de Vernier, l'obtention d'un plan localisé de quartier (PLQ) plus dense et celle des autorisations de construire, il s'est passé trop de temps, du temps perdu, et les autorisations arrivent à échéance en novembre de cette année. Deuxièmement, le CIF est prêt à immédiatement ouvrir les chantiers. Troisièmement, nous avons considéré la difficulté pour la Ville de Genève à mener de front ses très nombreux chantiers, bien que tout à fait utiles, avec les forces actuelles sans péjorer la jauge annuelle des investissements. Il convient également de relever, même si c'est moins important, que ce terrain-là n'est pas sur la commune de Genève.

Ces quatre réflexions amènent la section Ville de Genève du Parti socialiste à opter pour la vente de ces 300 m^2, car cela permettra la réalisation de l'immeuble avec du terrain qui appartient déjà au CIF. Nous vous invitons à faire de même ce soir.

M^me^ Anne Carron (PDC). Le logement est un bien précieux à Genève et, cela a été dit, dans le cas qui nous occupe, le temps presse, puisque l'autorisation de construire arrive à échéance cet automne. C'est pourquoi il faut aller de l'avant avec l'une des options énoncées par la rapporteuse.

Le Parti démocrate-chrétien optera pour la proposition B, soit la vente du terrain au CIF. Nous avons ainsi la garantie que le projet sera construit rapidement. Et comme nous ne manquons pas d'idées dans ce Conseil pour dépenser, nous saurons bien comment utiliser le produit de la vente de ces 312 m^2.

La vente au CIF fait sens, on l'a dit, car il possède déjà la parcelle adjacente et il réalisera un immeuble qui sera vendu à une caisse de pension ou à une fondation. On sait que le travail a déjà commencé il y a plusieurs mois avec les préétudes pour les terrassements afin d'ouvrir le chantier en novembre prochain.

Enfin, l'idée que la Ville de Genève dépense 10 millions de francs pour construire du logement à Vernier nous laisse songeurs quand on sait que cette commune, considérée comme pauvre, a dépensé des dizaines de millions pour un centre culturel alors qu'elle aurait pu fournir cet effort pour du logement, par exemple.

La jauge des investissements votés pour cette année est déjà bien élevée dans notre commune et le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas en rajouter. C'est

donc la voix de la sagesse qui nous invite à renoncer à construire, au profit plutôt de la vente du bout de parcelle détenu par la Ville.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je suis un peu perplexe par la quasi-unanimité qui se dessine, puisque j'imagine que d'autres groupes diront non. Perplexe d'abord évidemment, M^me^ la rapporteuse l'a dit tout à l'heure, par le fait que certains services ne sachent pas ce qu'est MCH2 et soient venus nous proposer le financement de ce projet au travers d'un fonds dont nous savons, au sein du Conseil municipal, qu'il n'existe plus étant donné que nous avons changé de pratique comptable. Mais le plus important n'est pas là.

Le plus important concerne la maîtrise foncière dont certains semblent vouloir rejeter l'importance alors qu'elle est l'une des clés dans l'anticipation de l'évolution du territoire en matière de développement économique, pour la pérennité de certaines activités et souvent aussi pour la préservation des sites, pour la mixité et la cohésion sociale. Il nous semble donc important que les communes et les villes ne vendent pas leur terrain – ne vendent pas les bijoux de famille – mais qu'elles cherchent au contraire à l'étendre. Bien sûr que ce terrain n'est pas sur le territoire de la Ville de Genève, mais entre parenthèses, la Ville de Genève possède d'autres terrains en dehors de son territoire. La solidarité foncière doit être intercommunale et sortir un peu de ce petit carcan qui consiste à ne voir que l'espace unique qui nous entoure.

Je suis un peu surpris par ailleurs d'entendre que l'on reprocherait à la Ville de Vernier de ne pas investir dans les LUP. Elle devrait certainement en faire plus alors qu'elle investit, si vous me permettez l'expression, Madame la présidente, dans la culture. Mais tout le monde a droit à la culture!

Cela étant, ce dont il s'agit ici, c'est de proposer des LUP. Et si ce n'est pas possible parce que cela peut créer un certain nombre de problèmes, la Ville, et je suis étonné que M. Pagani ne l'ait pas proposé, peut faire bien d'autres choses de ces terrains comme des logements d'urgence ou même des logements pour les étudiants. *(Brouhaha.)*

La Ville de Genève connaît une très forte pression de demandes de logement sur son territoire. En acquérant l'ensemble de la parcelle, la Ville de Genève offre du logement sans perdre son propre foncier et sans accentuer la pression urbanistique sur son propre territoire. Alors je suis étonné d'entendre que ce que peut faire cette entité privée – cette petite entité privée –, la Ville de Genève ne peut pas le faire en quelques mois. Je suis également étonné d'entendre que cela permettra de diminuer les investissements de la Ville de Genève. A moins que ce ne soit la conséquence de l'acceptation de la RFFA… Mais à ce moment-là il faut le dire clairement.

Quoi qu'il en soit et même si nous voyons déjà que nous serons minorisés, Madame la présidente, le groupe des Verts refusera en l'état les conclusions de la commission. Nous devrons en effet refuser la délibération amendée telle que sortie de commission, car la Ville de Genève perd du foncier. Elle perd tout son actif alors qu'elle en a vraiment besoin par les temps qui courent, comme beaucoup d'entités publiques.

M^me^ Maria Pérez (EàG). Il faut tout de même revenir sur la genèse de ce dossier, car il a finalement traîné en commission pendant près de six mois. Ce n'était pas la faute des commissaires parce que M. Pagani ne nous a pas soumis une proposition conforme. Il faut savoir en effet que ce que l'on nous a donné pour étude n'était pas en conformité. Nous ne pouvions que la refuser. Cela étant, la proposition était quand même claire et correspondait à ce que l'on attend d'un magistrat de la gauche radicale si je puis dire, c'est-à-dire qui marque, comme l'a dit M. Alfonso Gomez, l'ambition de la Ville de Genève d'être dans la maîtrise du foncier et dans le contrôle de son territoire.

Nous avons donc reçu une proposition et donc un projet qui n'était juste pas valable, qui n'était pas en conformité et, plus de six mois plus tard, le département de M. Pagani revient enfin en commission. Et qu'est-ce que nous apprenons à ce moment-là? Que ce n'est pas très grave, qu'on pourrait vendre… Toutes les belles ambitions que M. Pagani affiche dans la proposition initiale sont balayées d'une façon tout à fait incompréhensible pour notre groupe.

M. Pagani a dit effectivement que le projet pourrait être réalisé par d'autres. Mais, mon Dieu! Pourquoi refuser que la Ville de Genève ait une maîtrise du sol au bénéfice des habitants de la ville de Genève qui sont eux-mêmes asphyxiés sur leur territoire? La ville de Genève, on le sait, est surdensifiée. Il faut, comme l'a également dit M. Gomez, sortir un peu de nos petites frontières virtuelles et imaginer que des habitants de la ville de Genève puissent aller habiter ailleurs. Et pourquoi pas, que la Ville de Genève investisse hors de son territoire… Je vous rappelle qu'un fonds intercommunal est justement dédié à des constructions de logements qui bénéficient à l'ensemble du canton. Et, mon Dieu, pourquoi ne pas parler avec ses collègues? Parce que, des projets, il y en a à foison… Rien que ce soir ou peut-être la fois prochaine, étant donné l'encombrement de l'ordre du jour, nous allons parler de la rue du Stand où on veut construire du logement pour étudiants. Mais, mon Dieu, on pourrait construire ces logements pour étudiants au 113, route de Vernier!

On n'arrête pas de voir passer des articles qui nous disent qu'il manque de logements d'urgence, que les femmes en difficulté qui doivent fuir le domicile conjugal ne savent pas où aller! La Ville de Genève pourrait tout à fait collaborer avec différentes associations, avec l'Etat également, pour construire à cet endroit

des logements relais. Je vous rappelle que ce Conseil municipal semblait croire il y a quelques années qu'il n'avait d'autre alternative que de sortir des personnes âgées de leur logement pour y faire du logement relais. C'était le cas de la villa Ambrosetti. Nous nous étions déjà opposés à l'époque à ce qu'on vire, puisqu'il s'agissait de ça, des personnes âgées du logement dans lequel elles étaient depuis quarante ans, même si c'était pour un juste motif, pour la création de logements relais.

Dans le cas présent, on peut les créer, Mesdames et Messieurs. Il y a toute une série de politiques publiques que la Ville de Genève devrait justement ambitionner de mener, car là nous avons une occasion. Mais de simplement brader, puisqu'il s'agit d'un bradage, non! Il s'agit de se débarrasser d'un projet. Chez certains, on veut même le faire sous de très mauvais prétextes, puisqu'on dit dans le rapport que M. Pagani mène ses projets de telle façon qu'on n'a pas confiance et que l'on préfère les donner au privé. Je suis désolée, c'est un très mauvais motif!

La Ville de Genève doit absolument avoir l'ambition de maîtriser son sol, de préempter quand elle le peut pour mener des politiques publiques pour avoir du logement social, qui plus est qui rapporte à la Ville de Genève. Je vous rappelle que le patrimoine financier, je le dis vraiment de mémoire – et M^me^ Salerno le sait mieux que moi – rapporte au moins 60 millions de francs à la Ville de Genève. Et tous ces millions ont été engrangés immeuble après immeuble. A cet endroit-là la Ville de Genève n'a jamais construit. La Ville de Genève aurait l'occasion de valoriser ce patrimoine qui participe justement à en faire une ville riche et prospère.

Nous refuserons ce projet de vente. C'est un très mauvais projet. C'est un projet étonnant – j'insiste là-dessus – venant d'un magistrat de gauche. Et franchement, cette proposition qui sort de commission est tellement mal foutue, je pèse mes mots, que je me demande même si elle est conforme. Mon collègue Morten Gisselbaek s'exprimera sur le sujet.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, M. Gomez a parlé de perplexité… J'avoue avoir moi-même été totalement perplexe à la lecture de ce rapport. Vous avez sans doute été au Louvre voir la *Joconde*, Madame la présidente. J'ai ressenti un peu la même chose… Je ne vais pas comparer le rapport de M^me^ Richard avec une œuvre de Léonard de Vinci, mais le sentiment est quelque part le même, le sentiment d'une grande incompréhension. Nous sommes 80 conseillers municipaux à avoir reçu la proposition PR-1282. Elle a été traitée par 15 conseillers municipaux en commission, puis elle est revenue avec un amendement – j'y reviendrai.

La perplexité vient déjà de la proposition elle-même. Qu'est-ce qu'elle dit? Elle parle du Fonds Galland qui n'existe plus, on l'a dit, mais surtout, elle utilise

des chiffres assez étonnants, Mesdames et Messieurs. La première délibération consiste à acheter 1207 m^2 de terrain à Genève pour le prix de 1,05 million de francs. Faites le calcul… Ça fait monter le mètre carré à Genève à moins de 870 francs… Je ne sais pas, personne n'a eu l'air de s'en étonner en commission des finances. Moi, je trouve ça étonnant. Je ne sais pas où on trouve ça ailleurs. Je ne comprends pas comment un cabinet d'investissement foncier peut faire des choses comme ça, d'autant que dans la deuxième option de l'amendement, ce cabinet d'investissement achète les mètres carrés qui sont accolés aux leurs pour plus de 3000 francs. Alors ils sont prêts à vendre pour 870 francs et ils rachètent pour 3000 francs… Personnellement, ça m'étonne, je ne comprends pas le fonctionnement. Ou ça cache quelque chose ou alors je pense qu'ils n'ont pas un grand avenir en tant que cabinet d'investissement… Je n'ai pas tout compris au capitalisme *(remarque),* mais il me semble qu'il y a un problème.

Perplexité ensuite quand on lit le rapport… D'abord, on ne comprend pas très bien la chronologie du dossier et pourquoi ça a pris autant de temps. On lit aussi que le CIF a payé une soulte pour une autre promotion immobilière, laquelle est déduite du prix de vente. Mais enfin, le prix de vente du terrain, c'est une chose! S'il y a une soulte sur une autre affaire, c'est autre chose! On ne peut pas mélanger les deux! Je ne sais pas comment fait M^{me} Salerno avec ses chiffres, mais enfin il me semble…

Une voix. Si, si…

M. Morten Gisselbaek. Si? On enlève comme ça? Ça ne rentre pas dans la même case… Cela me semble extrêmement discutable.

Par ailleurs, quand M. Pagani confirme un peu plus loin dans le rapport qu'on vend 300 m^2 pour 900 000 francs, donc 3000 francs le mètre carré, et que je lis que «les promoteurs font un effort puisque, dans cette zone, le prix du mètre carré est de 1000 francs», cela veut dire que la Ville de Genève, qui veut faire du logement social, gagne 600 000 francs dans cette opération. Alors ils seront forcément reportés sur les locataires, puisque je ne vois pas où ils pourraient aller ailleurs! C'est extrêmement étonnant que la Ville de Genève se mette tout à coup à vendre 3000 francs le mètre carré dans un lieu où le prix est normalement bloqué par l'Etat à 1000 francs le mètre carré. Il vient d'ailleurs de monter à 1250 francs ou quelque chose comme ça avec M. Hodgers. Bref, on ne comprend pas très bien à quoi on joue, à quoi joue la Ville de Genève dans cette affaire.

Et le plus fort, c'est quand même l'amendement général – on va l'appeler comme ça… M. Pagani a d'abord proposé de racheter et de construire. Après, il revient avec deux propositions. La variante A, comme la première proposition,

vise à acheter, mais elle a dû être corrigée puisque le Fonds Galland n'existe plus. On n'a plus cette version-là dans le rapport. La solution B consiste à vendre.

Mais ce n'est plus un amendement, ou alors je comprends mal le français, puisqu'un amendement c'est une correction, quelque chose qui sert à améliorer un texte. Encore faut-il qu'on améliore le texte! En l'occurrence on ne l'améliore pas, on lui en substitue un autre. On parle d'une parcelle que l'on veut acheter et, à la place, on vient proposer dans un amendement de vendre une autre parcelle. L'objet n'est plus le même! L'acte n'est plus le même. Qui plus est, c'est un amendement que les 65 personnes qui ne font pas partie de la commission des finances n'ont pas vu. C'est un peu comme si on votait une passerelle en amont du pont du Mont-Blanc et qu'on nous ramène un tunnel à la hauteur de Bel-Air… Ça n'a rien à voir. C'est étrange d'amener ça comme ça… Je comprends l'argument développé par la représentante du Parti démocrate-chrétien selon lequel c'est urgent, je comprends très bien qu'il faille aller de l'avant. Mais rien n'empêche d'aller de l'avant même si on refuse la proposition.

C'est quand même extraordinaire! Le PLQ est en force depuis 2011, or le PLQ nous a toujours été présenté comme l'instrument pour régler les problèmes. L'autorisation de construire dont on parle date de 2015 et les dessins déjà de 2013. On n'a pas réussi à se mettre d'accord depuis ce temps-là? Mais enfin, où est-on? Que fait-on? Que se passe-t-il? Pourquoi est-ce aussi complexe? Tout le monde dit que la situation est très étonnante, mais on ne comprend pas la source de perplexité à la lecture du rapport. Elle ne peut que nous rendre perplexes, en effet.

Face à tout cela, d'abord sur cette façon d'amender qui consiste à changer totalement la proposition, à amener quelque chose qui n'a aucun rapport avec elle, je pense que nous demanderons de toute façon un avis de droit ou quelque chose comme ça, car si on commence à fonctionner ainsi, on ne fonctionnera pas. C'est un problème démocratique et de respect du fonctionnement du Conseil municipal. Nous ne pouvons que dire qu'il faut refuser cette proposition. Il semble qu'elle sera acceptée, mais il faudrait la refuser parce que c'est en ayant le contrôle sur le foncier que les communes peuvent développer une véritable politique sociale. Si le fait de construire ce bâtiment est si rentable pour le CIF qu'ils veulent le revendre, il le sera tout autant si c'est la Ville de Genève qui le construit. Il n'y a aucun problème financier, nous avons l'argent pour le faire ou nous pouvons l'emprunter. Il n'y a pas de souci, puisque nous construisons.

J'en viens au fait que l'on soit sur Vernier… La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) construit plus loin que ça. Nous allons d'ailleurs construire un centre sportif et nous avons déjà accepté un crédit de 9 ou 10 millions de francs et quelques pour construire des tennis également sur la commune de Vernier. Il n'y a donc aucune raison que ça pose un problème tout à

coup parce que ce serait du logement. Je ne doute d'ailleurs pas que les services de M. Pagani et le CIF sauront se mettre d'accord, même si nous refusons cette proposition, afin de démarrer le chantier en novembre, donner un accord de principe et nous dire que d'ici à Noël on aura réglé le problème. Il n'y a aucune raison d'accepter la vente de ce terrain.

La présidente. Merci, Monsieur Gisselbaek, vous avez dépassé les sept minutes de quelques secondes… La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Je vous remercie, Madame la présidente. Chers collègues, les bras m'en tombent d'entendre M. Gisselbaek parler avec une telle assurance d'un dossier qu'il ne connaît absolument pas. Cela me stupéfie totalement. Je dois dire qu'il a une certaine excuse en ce sens que le rapport de la commission est notoirement incomplet; il ne contient pas l'amendement général déposé le 11 mars par les services du magistrat Pagani, ce qui aurait permis à chacun de comprendre ce qui se passait, avec force détails ou plans. Tout cela a été confirmé par les travaux de la commission des finances qui a bien sûr pu entendre le magistrat Pagani de même que les promoteurs. Ceux-ci regroupent d'ailleurs tout un ensemble d'entreprises actives dans le secteur de la construction; cela représente quand même près de 500 employés. Ce n'est donc pas quelque chose à traiter n'importe comment.

Cette affaire a été étudiée, toutes les questions ont été posées, que ce soient par les Verts ou Ensemble à gauche. Tout était extrêmement clair en ce sens que nous sommes arrivés à un constat tout à fait extraordinaire dans l'histoire d'un dossier. En principe il y a une certaine opposition entre les promoteurs privés et la Ville de Genève, qui veut s'assurer que l'opération sera bien une opération immobilière à caractère social. Là, les deux parties étaient d'accord! Soit pour la version A soit pour la version B!

La version A, c'était l'affaire de la Ville de Genève sur un territoire qui ne dépend pas directement de son dicastère. La proposition B, qui a finalement été retenue par la commission, était à l'origine celle qui avait été présentée par les promoteurs et sur laquelle la Ville de Genève a voulu se greffer. Pour finir, M. Pagani nous a dit que nous pouvions choisir indifféremment la version A ou B et les promoteurs nous l'ont également dit. J'ai d'ailleurs demandé plusieurs fois aux personnes que nous avions devant nous si cela signifiait qu'elles nous laissaient faire le choix en toute connaissance de cause. Oui, nous ont-elles dit.

Là-dessus, je rends hommage à notre collègue du Parti démocrate-chrétien M^me^ Marie Barbey, car elle a été la première à réagir en demandant ce que venait faire la Ville de Genève sur le territoire de la commune de Vernier. C'est absolument

effarant. Il s'agit quand même de consentir un investissement de l'ordre de 13,5 millions de francs! Qu'est-ce qu'on va faire là-bas? Est-ce que la commune de Vernier n'est pas capable de gérer ses affaires sur son propre territoire? C'est l'argument décisif qui a fait que la commission a décidé pour finir de choisir la version B qui vous est proposée aujourd'hui.

Mme Pérez avait fait état bien entendu de l'argument qu'elle a développé tout à l'heure; il s'agit d'un bien-fonds, cette opération valoriserait les actifs immobiliers de la Ville… Oui! Mais en laissant les promoteurs faire leur travail comme cela était prévu dans le plan accepté par la Ville de Genève, cela dégagerait les quelque 13 millions de francs prévus pour cette opération que la Ville n'aurait pas à dépenser et qu'elle pourrait vouer aux affaires immobilières à caractère social sur le territoire même de la ville de Genève. C'est quand même la finalité à poursuivre, et c'est pour cela que la commission a choisi cette version B. L'Union démocratique du centre vous enjoint donc de suivre les conclusions de ce rapport, même s'il est malheureusement notoirement incomplet.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet, c'est intéressant… Il convient quand même d'en refaire un peu l'historique et j'étais d'ailleurs aussi surpris par les propos de M. Gisselbaek. Il faut savoir que ce cabinet, le CIF, cherche à vendre son projet, un projet clés en main qui est autorisé parce que ce groupe de promoteurs n'a en général pas vocation à construire lui-même. Ce sont eux qui nous l'ont dit, nous ne l'avons pas inventé. En général, ils montent les opérations; le PLQ est autorisé, le bâtiment est autorisé – autorisable –, le plan financier a été accepté par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), puis ils vendent le projet à qui veut bien l'acheter. Il faut replacer l'histoire dans son contexte de départ.

Le CIF a contacté M. Pagani, qui a lui-même a contacté la FVGLS en lui disant que ce serait bien que la fondation achète cet immeuble, puisqu'on était dans un secteur où la Ville de Genève avait déjà d'autres terrains, qu'elle allait construire ce centre sportif – il y aura peut-être aussi une auberge de jeunesse… Qui plus est, un droit de superficie avait été donné à la FVGLS au numéro 115, route de Vernier, donc juste à côté, pour construire un immeuble. Alors nous avons pris rendez-vous et rencontré le CIF dans les bureaux de M. Pagani. Et là ils nous ont dit quelles étaient leurs conditions. C'était impossible de négocier le moindre centime de rabais ou d'avoir la moindre discussion! Le prix était tellement surfait que le plan financier était inapplicable, impossible à être mis en œuvre aux conditions fixées par l'OCLPF. Dans ces conditions, la FVGLS a renoncé à acheter cet immeuble, puisqu'on n'allait évidemment pas acheter un immeuble qui serait déficitaire. Après, vous auriez dit que nous gérons mal nos immeubles puisque nous ne parvenons pas à équilibrer les comptes. Nous avons renoncé à acheter cet immeuble tout simplement parce qu'il était trop cher.

Or, qu'est-ce que ce cabinet essaie de faire aujourd'hui? «Puisque la fondation n'en a pas voulu, on va le fourguer – passez moi l'expression – à la Ville de Genève…» Et M. Pagani a dit: «D'accord, j'achète.» Mais le prix est surfait: 13,5 millions de francs, c'est beaucoup trop cher! Il faut savoir que c'est un immeuble HLM, qu'il y a effectivement une soulte, c'est la loi. Désolé, mais c'est comme ça… Lorsqu'un promoteur obtient de faire 100% de propriété par étages (PPE) sur une parcelle X, il doit compenser en construisant des LUP sur une autre parcelle si ce n'est pas possible de le faire sur la même parcelle. C'est pour ça qu'il y a une soulte qu'ils doivent payer dans le cadre de cette construction. Autrement, ils devront payer une amende à l'Etat de Genève. On leur a permis de faire un immeuble 100% PPE sauf erreur à Plan-les-Ouates, et ils doivent compenser en construisant des LUP. Voilà pourquoi il y a cette soulte. Ce n'est pas une incongruité, c'est une réalité.

M. Pagani est donc venu à la commission des finances après avoir réussi l'exploit de faire accepter cette proposition PR-1282 au Conseil administratif. Déjà, elle ne tient pas la route, puisqu'il n'y a plus de Fonds Galland. Ces fonds ont été «fondus» directement, c'est le cas de le dire, dans la Ville de Genève. On ne peut donc plus solliciter le Fonds Galland pour payer une partie de cet achat. Nous l'avons signifié à M. Pagani qui a dit qu'il étudierait l'affaire. Il a mis des mois à revenir devant la commission des finances avec une autre proposition, d'où tout le temps que ça a pris. Ce n'est pas la faute de la commission des finances. Nous attendions son retour.

M. Pagani est venu nous proposer une version A et une version B. Il n'y a pas de version C… La version A, c'est l'achat de l'immeuble. Il n'y a plus de Fonds Galland, ça nous coûte le prix total, qui est trop cher. Le plan financier n'est pas équilibrable. Il n'y a pas de raison que ça revienne à la Ville de Genève car, vous le savez bien, la Ville de Genève pratique des prix sociaux pour ses loyers. Nous n'entendons pas y déroger. Nous n'allons pas faire du loyer libre dans cet immeuble parce que nous l'achèterions trop cher à des promoteurs! J'ai entendu tout à l'heure Ensemble à gauche dire qu'on devait absolument l'acheter… Mais vous voulez engraisser les promoteurs maintenant à Ensemble à gauche? C'est nouveau, ça! Ça vient de sortir!

J'en viens à la version B. Etant donné que les promoteurs ne peuvent de toute manière pas construire l'immeuble puisqu'il y a un bout, ces 312 m^2, qui appartient à la Ville de Genève et sur lequel est agencé cet immeuble dans le cadre du PLQ, il faudrait ou que la Ville de Genève achète le tout ou que ce soit eux qui le fassent. La solution a été trouvée, nous leur vendons ces 300 m^2, puisque vous vous imaginez bien ce que nous ferions sur 300 m^2… Peut-être qu'on pourrait faire les toilettes pour les CFF! *(Rires.)*

Au-delà de ça, je ne suis pas non plus favorable à ce que l'on brade le territoire communal – en l'occurrence situé sur une autre commune – mais c'est pour

permettre la réalisation de cet immeuble, puisqu'il est exclu que nous payions trop cher, que nous payions les plus-values voulues par les promoteurs, qui ont investi l'argent depuis dix ans et calculé des taux d'intérêt assez faramineux. En l'occurrence, je ne veux pas être plumé par ces promoteurs. Comme ce projet ne peut se réaliser de cette manière, la meilleure solution consiste à leur céder ces 312 m^2. Ils pourront ainsi réaliser cet immeuble, qui sera un immeuble HLM, et ils devront payer cette soulte.

C'est la bonne solution, Mesdames et Messieurs! Je crois d'ailleurs que la Ville de Genève a bien négocié puisqu'on est en zone de développement où le prix du mètre carré est en principe de 1000 francs. C'est le prix qu'on peut reporter dans les plans financiers. Ils sont souvent vendus plus cher! Simplement, ceux qui achètent ces mètres carrés ne peuvent pas reporter le prix supplémentaire dans les plans financiers de l'immeuble. En l'occurrence, la Ville de Genève a bien négocié. Elle revend ces 300 m^2 au prix de 3000 francs le mètre carré. Tant mieux, c'est tout ça qui entre dans les caisses de la Ville de Genève pour faire notamment des actions sociales. C'est bienvenu. Oui, Mesdames et Messieurs, c'est une bonne solution! Le Mouvement citoyens genevois soutiendra la variante B et la délibération amendée telle que sortie de la commission des finances.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M^{me} Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. Un proverbe libanais dit que si vous avez tout compris, c'est qu'on vous l'a mal expliqué… C'est exactement ce que vous venez de vivre, la démonstration en est assez simple: si j'estime que ce stylo vaut 50 francs et que quelqu'un est prêt à me le racheter 300 francs, combien croyez-vous que ce stylo vaille réellement? C'est aussi simple que cela. Vaut-il vraiment 50 francs? Telle est la proposition qu'on vous fait en disant qu'on veut se départir d'un droit foncier au bénéfice de tiers au prétexte que le terrain n'est pas sur notre commune.

M. Sormanni l'a rappelé, il a changé d'avis en commission, car M^{me} Barbey a dit que ce dossier ne concernait pas la Ville de Genève. Eh bien, on rappellera à M^{me} Barbey qu'on ne met pas tous les œufs dans le même panier, qu'avoir des territoires en dehors de la Ville de Genève a aussi son importance, que de construire dans ces endroits-là a aussi son importance.

Une demande a par ailleurs été faite pour avoir des logements d'urgence. Nous attendons toujours en commission que M. Pagani nous propose un terrain. Nous n'avons toujours pas eu de réponse. Des demandes ont été faites pour

des logements pour étudiants, des demandes ont été faites pour les violences domestiques; énormément de demandes ont été faites. M. Pagani n'avait cependant jamais rien sous la main…

Aujourd'hui, nous, les Verts, nous opposerons bien sûr à cette vente des bijoux de la famille, mais nous demandons également que le vote soit nominal afin que tous les enjeux de cette mascarade soient éclaircis. En effet, vous avez entendu notre collègue Gisselbaek vous expliquer clairement que la situation proposée ne tenait la route ni financièrement ni dans la logique, pas plus qu'en fonction des besoins actuels de la Ville de Genève. Pourtant, la proposition retenue, sur les deux qui ont été faites, est celle qui impose à la Ville de Genève de se départir de la maîtrise du foncier, qui est le seul investissement qui a toujours rapporté jusqu'ici dans les méandres de tous les investissements qui ont été faits par toutes les possibilités que nous connaissons.

C'est pourquoi, comme je le disais tout à l'heure, les Verts refuseront cette proposition et demandent que le vote soit nominal. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M[me] Patricia Richard pour la deuxième fois.

M[me] Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical acceptera cette proposition telle qu'amendée en commission. Nous tenons quand même à dire que le département de M. Pagani n'a vraiment pas fait du bon travail sur ce dossier. Nous en sommes vraiment désolés, mais c'est comme ça. L'amendement nous a été présenté tard et quelques-uns des objets n'étaient même pas correctement ouvrables sur le plan informatique, de sorte que nous avons dû les redemander. Nous trouvons cela extrêmement dommageable.

Cela dit, pour nous, construire du logement est important. Se départir d'une parcelle n'est en revanche pas extrêmement grave car les promoteurs sont prêts à construire immédiatement; ils n'attendent que le feu vert pour le faire. Donc, ce logement sera construit et il le sera rapidement. Cela ne tue personne qu'il le soit par un promoteur. Si une fois la Ville de Genève perd un peu de terrain, ce n'est pas la fin du monde non plus. Nous accepterons donc la proposition telle quelle. Nous sommes cependant vraiment déçus, je tiens à le dire, de la manière dont elle nous a été présentée. Nous tenons d'ailleurs à rappeler ce qu'a dit M. Sormanni: c'était trop cher aussi pour la FVGLS! A un moment donné, il faut savoir faire les choses. Honnêtement, le Parti libéral-radical a pris la décision qui nous semble la plus adéquate.

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'aimerais juste dire deux ou trois petites choses. J'aimerais d'abord remercier MM. Pagan et Sormanni pour leurs explications. Moi je ne suis qu'un pauvre petit conseiller municipal qui reçoit des rapports, n'est-ce pas, et qui se base dessus… Mais je n'ai toujours pas compris pourquoi la soulte d'une opération à Plan-les-Ouates se reportait sur le prix de vente d'un terrain à la Ville de Genève. *(Remarque.)* Oui, c'est la loi, mais ça peut quand même être deux lignes différentes! Là ça disparaît dedans… Ce procédé semble extrêmement étrange. Par ailleurs, je n'ai pas parlé d'engraisser des promoteurs ou ce genre de choses, je m'en garderais bien… Enfin, j'aimerais redire qu'il est évident pour nous que la maîtrise foncière est une des façons de lutter contre la spéculation, de lutter pour le contrôle des loyers ou pour la qualité de vie.

Concernant Vernier, on nous vend cette parcelle à un prix qui n'est pas cher, en tout cas au niveau du terrain. Est-ce que cela cache quelque chose sur les autres prix? Je n'en sais rien, je n'ai pas pu étudier ce dossier de plus près. En tout cas ça fait partie d'un ensemble; il y a des immeubles de la FVGLS, il y a le centre sportif que nous avons construit, il y a les terrains de tennis… Il n'y a aucune raison qu'on ne s'occupe pas aussi de ce terrain-là.

La présidente. Merci. Je repasse la parole à Maria Pérez.

M^me^ Maria Pérez (EàG). Merci, Madame la présidente. Je le répète, cette proposition du Conseil administratif n'est pas conforme et je me demande d'ailleurs si elle sera conforme à la sortie dans la mesure où on devait acheter des poires et que l'on va vendre les bijoux de la reine… *(Commentaires.)* Concernant l'amendement que l'on veut nous faire voter, j'aimerais savoir s'il a été validé par le Conseil administratif ou si c'est une initiative de M. Pagani.

La présidente. M. Pagani n'est pas là… *(Remarque de M^me^ Salerno.)* Je passe la parole à M^me^ Salerno.

M^me^ Sandrine Salerno, **maire**. Merci, Madame la présidente. C'est une initiative de M. Pagani. Formellement, cet amendement n'a pas été validé par le Conseil administratif. *(Brouhaha.)*

La présidente. Bon… Je rappelle que le vote nominal a été demandé. Il en sera ainsi. Le rapport PR-1282 A ayant été publié après le 19 septembre 2017, le Conseil municipal traite l'objet tel qu'il est ressorti de commission, c'est-à-dire

amendé. *(Brouhaha.)* Nous avions clôturé la liste… *(Remarque.)* Ce n'est pas vrai, Monsieur. Il restait Mme Richard, M. Gisselbaek et Mme Pérez. Nous avons clos la liste. Je rappelle qu'il est toujours possible de déposer des amendements pour revenir à la version initiale d'un texte. Nous passons au vote de la délibération amendée par la commission ou par M. le magistrat.

Deuxième débat

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 40 oui contre 26 non.

Ont voté oui (40):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), Mme Marie Barbey-Chappuis (PDC), Mme Fabienne Beaud (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), Mme Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), Mme Alia Chaker Mangeat (PDC), Mme Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Stéphane Guex (HP), Mme Florence Kraft-Babel (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), Mme Yasmine Menétrey (MCG), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), Mme Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), Mme Martine Sumi (S), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (26):

M. Taimoor Aliassi (S), Mme Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), Mme Maria Casares (S), Mme Laurence Corpataux (Ve), Mme Annick Ecuyer (EàG), Mme Hélène Ecuyer (EàG), Mme Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), Mme Uzma Khamis Vannini (Ve), Mme Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), Mme Maria Pérez (EàG), M. Gazi Sahin (EàG), Mme Albane Schlechten (S), M. Luis Vazquez (S), Mme Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Simon Brandt (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), Mme Daniela Dosseva (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (PDC), Mme Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (MCG), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Brigitte Studer (EàG).

Présidence:

Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève à la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation N° 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019;

vu l'accord de principe du Conseil administratif en vue de la vente des deux sous-parcelles N° 4222B et N° 5579B avec leurs droits à bâtir à CIF Cabinet d'investissements fonciers SA, permettant la réalisation d'un immeuble HLM/LUP, pour un montant global et forfaitaire de 900 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à réaliser la mutation parcellaire prévue par le dossier de mutation N° 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019, et autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre au Cabinet d'investissements fonciers SA (CIF) les sous-parcelles de la commune de Vernier N° 4222B d'une surface de 5 m^2 et N° 5579B d'une surface de 307 m^2, toutes deux propriétés de la Ville de Genève, pour un prix total de 900 000 francs,

selon le dossier de mutation 7/2019 établi par le bureau Géomètres Associés Ney & Hurni S.A. en date du 20 février 2019, permettant la réalisation complète de l'immeuble D, sis route de Vernier 113.

Art. 3. – La plus-value comptable réalisée de 900 000 francs sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement (cellule 2001 «département des constructions et de l'aménagement», groupe de comptes 42 «revenus des biens», 424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier»).

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des futures parcelles N^{os} 5851, 5852 et 5853 de la commune de Vernier en vue de la réalisation du projet de construction.

La présidente. Le troisième débat est demandé…

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (22 oui contre 42 non).

La présidente. Le troisième débat est accepté; il aura lieu à une autre séance. *(Exclamation.)* Il est accepté, c'est le tiers! Daphné va vérifier le vote, une petite seconde. On a un problème avec l'informatique… Septante-six présents divisé par 3, ça fait 25,3… On n'y est pas… *(Remarque.)* Le troisième débat est refusé. *(Remarque.)* Non, le calcul est fait sur le nombre de votants! Il y a 64 votants; faites le calcul: le tiers est donc de 21,3. Comme le résultat est au-delà, le troisième débat est accepté. Il aura lieu ultérieurement.

6. Fixation des jours et heures de séances.

La présidente. Je remonte un peu dans l'ordre du jour pour rappeler que les séances plénières du Conseil municipal auront toujours lieu à l'Organisation météorologique mondiale et se tiendront les mardis et mercredis à 17 h 30 et à 20 h 30.

J'en profite pour vous dire que, M. Pagani étant absent, nous reportons l'interpellation orale IO-295.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 février 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de matériel de sauvetage dit «pionnier milieux périlleux» (PR-1342 A)[1].

Rapport de M. Thomas Zogg.

La proposition a été renvoyée directement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du 26 mars 2019. La commission s'est réunie et a traité l'objet en une seule séance, le 4 avril 2019, sous la présidence de M[me] Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de matériel de sauvetage dit «pionnier milieux périlleux».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

---

[1] «Mémorial 176[e] année»: Proposition, 5652.

Séance du 4 avril 2019

Audition de M^me^ Stéphanie Sturzenegger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Nicolas Schumacher, commandant et chef du Service d'incendie et de secours

M. Schumacher commence sa présentation en rappelant que l'estimation des coûts de l'ensemble de la proposition se chiffre à un montant total de 1 500 000 francs, répartis en sous-chapitres. Le premier concerne principalement le renouvellement de matériel hydraulique et de désincarcération. Il indique que le matériel actuel a été acquis il y a une quinzaine d'année, mais ne correspond plus aux technologies aujourd'hui disponibles sur le marché. Il s'agit de groupes hydrauliques aidant à faire fonctionner les machines de désincarcération. Les outils actuels ont une puissance de déploiement d'environ 60 à 70 tonnes. Cette puissance, il y a quinze ans, était suffisante pour procéder à la découpe de la tôle d'un véhicule standard. Aujourd'hui, face aux nouvelles technologies automobiles qui ont permis de renforcer les parties métalliques des véhicules, cette puissance ne suffit plus. Le nouveau matériel possède en outre une puissance équivalente à 100 tonnes, tout en étant plus léger et maniable. Le commandant rappelle toutefois que ce matériel est largement éprouvé tout au long de l'année.

En ce qui concerne le matériel de sécurisation et de stabilisation, il est utilisé dans les cas où l'on a un risque d'affaissement d'un mur de bâtiment, par exemple lorsque des ouvriers se retrouvent ensevelis dans une fouille de chantier, ou lors de l'effondrement d'une dalle. Lors de feux d'appartements, avec des murs porteurs à nus, on utilise également ces poutres pour éviter tout mouvement de la structure du bâtiment concerné par le sinistre. Le matériel électrique et l'outillage électrique notamment utilisés pour des accidents quotidiens sont également à renouveler. Cet outillage permet d'éviter de détruire des portières, par exemple, mais de les dévisser pour limiter l'impact des vibrations sur les victimes lors des cas de désincarcération d'un véhicule. Est également à prévoir le renouvellement et l'acquisition du matériel de levage et de treuillage pour les accidents de bus ou de voitures ayant déraillé, ou encore pour déblayer les arbres étant tombés à cause de la neige. Il est aussi prévu de procéder au renouvellement ainsi qu'à l'acquisition de matériel de portage et de sécurisation des victimes et des intervenants dans le cadre des opérations de déplacement de personnes, ou les opérations de sauvetage dans les immeubles d'habitation.

Le matériel mentionné doit être remplacé de façon régulière, même s'il n'est pas utilisé fréquemment, cela pour des raisons de fiabilité et de sécurité. Cependant, le commandant rappelle que ce matériel est très fortement éprouvé tout au long de l'année, ce qui justifie son usure et donc l'impérieuse nécessité de son remplacement.

Questions-réponses

Une commissaire demande quand le matériel actuel a été acheté, et si les interventions du SIS sont facturées aux entreprises. M. Schumacher précise que le matériel de désincarcération date de 2005, et celui de sécurisation de 2006. Celui utilisé pour le levage et treuillage de 2008. La durée de vie de ce matériel est d'environ dix ans. En ce qui concerne l'utilisation de ce matériel, le sauvetage de personnes n'est pas refacturé à des tiers, le service perçoit toutefois des sommes chaque année de la part des assurances, qui font office de somme globale pour couvrir les frais d'intervention. En revanche, les interventions ayant lieu suite à des situations de négligence sont facturées, ainsi que les accidents liés à la pollution.

Un commissaire demande si le matériel de désincarcération concerne uniquement le métal, ou s'il peut aussi être utilisé sur du béton, du carbone, etc. M. Schumacher lui répond que ce matériel de découpe est exclusivement fait pour de la ferraille. En revanche, l'écarteur permet de lever les parties recouvrant le corps de la victime et est donc utilisé à d'autres fins que la ferraille. Les nouveaux véhicules posent un certain nombre de problèmes en raison de la résistance des nouveaux matériaux utilisés. Le SIS est en contact avec d'autres services à l'étranger, notamment en France, en Italie, en Allemagne, pour pouvoir constater comment ces services procèdent face à ces matériaux. Les véhicules recouverts par des fibres carbone émoussent les lames du matériel et tendent à le détériorer. D'autre part, le carbone éclate en morceaux à la découpe et peut blesser des victimes ainsi que les intervenants gravitant autour du véhicule accidenté. Le consulat américain a d'ailleurs offert un de ses véhicules blindés au SIS à des fins d'exercices, et le service s'est rendu compte que même s'il arrivait à désincarcérer ce type de véhicules, cela lui prenait beaucoup plus de temps que la normale.

Un commissaire se déclare impressionné par la force du matériel présenté ce soir. Il demande à M. Schumacher si le SIS arrive toujours à maîtriser toutes les situations de façon assez rapide avec le matériel dont il dispose. Il demande également comment se répartissent les charges avec les pompiers des autres communes. M. Schumacher lui répond que le SIS fait tout ce qu'il peut pour être paré à toute éventualité dans les délais les plus courts. Si des engins lourds sont nécessaires dans le cadre de plus grandes opérations, le service fera appel à un prestataire externe. Le matériel du service est fait pour des actions courtes et rapides. Dans le cadre d'un problème d'effondrement important de bâtiments, les moyens dont dispose le SIS ne seraient pas suffisants, et le service ferait donc appel à un prestataire externe, afin de pouvoir agir rapidement. En ce qui concerne la deuxième question du commissaire, le commandant précise qu'il y a un arrangement entre l'Association des communes genevoises, l'Office cantonal de protection de la population et des affaires militaires et le SIS afin d'établir une liste des missions pouvant être remplies par les compagnies de pompiers volontaires des communes et d'intervenir en fonction de cette liste.

En complément à sa question, le même commissaire demande si les autres communes genevoises sont assez équipées pour répondre à ces missions de sauvetage, ce à quoi le commandant répond par l'affirmative, en tout cas s'agissant des missions relevant de la compétence des communes.

Un commissaire demande ce qui va être fait du matériel obsolète, et quelle est l'énergie utilisée pour faire fonctionner le matériel du service. Le commandant lui répond que tous les petits engins du service utilisent de l'essence Aspen, un type d'essence considérée comme plus écologique, avec moins de résidus d'huile. Dans le projet de budget, on trouve aussi des groupes hydrauliques pour pouvoir faire des désincarcérations sur une longue durée. Dans le cas de petites désincarcérations, le SIS est passé à un système électrique avec accumulateur, afin de faire entre autres des économies d'énergie. Concernant l'éclairage, le SIS s'est désormais doté de lumières qui se chargent via la batterie des véhicules, ce qui satisfait grandement le service. En ce qui concerne la réutilisation du matériel obsolète, il sert principalement à l'instruction et à la formation, tout particulièrement pour ce qui est du matériel de désincarcération. Le cordage ne peut en revanche être réutilisé pour des raisons de sécurité. Le même commissaire demande si le matériel en fin de vie est recyclé, notamment après son usage à des fins de formation, ce que confirme le commandant.

Un autre commissaire demande si, en cas d'accident, il ne vaut pas mieux appeler les pompiers, pour réduire ses coûts. Le commandant Schumacher rappelle que le service d'ambulance est également facturé par le SIS et que l'ensemble des systèmes pré-hospitaliers genevois disposent d'un tarif unique pour les transports sanitaires urgents conventionnels.

Un commissaire pose une question sur le processus d'acquisition du matériel. Il demande si un appel d'offre est lancé pour le renouvellement du matériel du service, ce à quoi le commandant répond par l'affirmative.

Un autre commissaire demande à quel type d'entreprise le SIS fait appel dans le cadre d'opérations plus lourdes. Il demande aussi par la suite si le service a déjà tenté de faire appel à la RTS pour expliciter ses activités auprès de la population. M. Schumacher lui répond que le recours à des prestataires externes a principalement lieu dans le domaine de la construction, lorsqu'il faut par exemple installer des barrières de protection autour d'une zone de sinistre, ou encore lorsqu'il faut engager des machines de chantier lourdes et que le service public n'a pas à remplir cette fonction. L'entreprise privée n'est cependant jamais en contact avec les victimes. Concernant la deuxième question du commissaire, le commandant déclare que le Service n'a pour l'instant pas donné d'explications aux médias sur ce nouveau matériel, mais il relève cependant l'idée du commissaire.

Un commissaire demande si les premiers secours sont assurés par le service. M. Schumacher lui répond que les ambulanciers du service ont une formation

leur permettant d'utiliser le matériel des sapeurs-pompiers, ce qui n'est pas le cas des ambulanciers privés. Les ambulanciers du service sont formés dans les casernes. Le même commissaire demande par la suite qui paye l'assurance. M. Schumacher explique que c'est le groupement des assureurs anti-incendie du canton de Genève qui verse cette somme au Canton, qui en reverse à son tour un pourcentage annuel au SIS.

Un commissaire demande au commandant s'il est possible de filmer les interventions grâce à des caméras posées sur le casque des intervenant-e-s du SIS. Le commandant invite les commissaires présent-e-s à se rendre sur le site de la Ville afin d'y visionner les vidéos présentant les méthodes de travail du service. Ces films sont utilisés durant la formation notamment. En cas de problèmes sur une intervention, ces films permettent de faire un retour d'expérience. Elles permettent également de communiquer sur les actions du service au quotidien sur la plateforme Youtube.

Un autre commissaire note que le matériel est assez sophistiqué et demande qui sélectionne le matériel choisi dans le cadre de cette proposition. Le commandant explique qu'un groupe de travail est formé dans le cadre de chaque acquisition. Ce groupe est composé d'utilisateurs, d'un cadre et d'un officier du service automobile. Le service juridique peut également être mobilisé. Le recours aux marchés publics permet d'obtenir des coûts beaucoup plus corrects.

La présidente propose à la commission de voter cet objet ce soir, aucune autre audition n'étant demandée.

Prises de position et vote

Une commissaire socialiste annonce que son parti votera cette proposition, suite à la présentation claire du commandant et aux réponses rassurantes fournies à cette commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se déclare rassuré par les explications livrées par le commandant Schumacher et souligne qu'avec lui, les Genevois-e-s peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Il se déclare également satisfait de constater que les services de la Ville disposent de matériel à la pointe de la technologie et conséquemment annonce que le Mouvement citoyens genevois votera cette proposition.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche note que la présentation de M. Schumacher était assez claire et que son groupe soutiendra cette proposition.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son parti est très sensible à la sécurité de ses concitoyens et que le parti votera avec un immense plaisir cette proposition.

Un commissaire des Verts note que son groupe est sensible à l'action du SIS, et que tout en restant vigilant face à l'évolution du matériel utilisé en termes d'énergie, son parti votera avec plaisir ce projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son parti acceptera cette proposition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rend attentive la commission à la collaboration entre le SIS et la France voisine, montrant ainsi la volonté du service public à la collaboration, et annonce que le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition.

La présidente de la commission procède au vote de la proposition PR-1342 qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 UDC, 1 Ve).

M. Thomas Zogg, rapporteur (MCG). La commission a traité cet objet en une seule séance le 4 avril 2019. Le détail de l'estimation des coûts que j'avais intégré dans mon rapport n'ayant pas été répertorié, je vais simplement le redonner oralement. Vous pourrez ainsi prendre connaissance du détail de ces acquisitions, notamment sur le plan financier.

Il s'agit pour le Service d'incendie et secours (SIS) de renouveler un certain nombre de matériels. Le premier renouvellement concerne le matériel hydraulique et de désincarcération pour un montant total de 874 300 francs, soit un peu plus de 58% de l'enveloppe totale. Ce matériel sert à désincarcérer les personnes qui sont victimes d'accidents de la route et qui sont prises au piège par la carcasse de leur véhicule.

Le deuxième renouvellement concerne le matériel de sécurité et de stabilisation. Ce matériel qui est éprouvé toute l'année doit être renouvelé. Il est utilisé lors de l'affaissement des murs de bâtiments, par exemple pour stabiliser les structures lors des incendies. Il est nécessaire de renouveler ce matériel. Il y a lieu aussi de renouveler le matériel et l'outillage électrique afin de faire fonctionner les appareils de désincarcération – c'est indispensable. Cela représente un montant de 108 000 francs. Il est également demandé le renouvellement et l'acquisition de matériel de levage et de treuillage pour déblayer les routes qui sont encombrées en hiver lors des chutes d'arbres ou de branches d'arbres, mais également lorsque les bus se renversent sur la route; ça peut arriver. Ce crédit sert aussi à renouveler ce matériel-là.

Il est également question de faire l'acquisition de matériel de portage et de sécurisation des victimes et des intervenants, par exemple lorsqu'il faut faire descendre des personnes des immeubles en feu. Il y a aussi du cordage, du matériel

quelque peu semblable à celui qu'utilisent les alpinistes. Ce matériel qui n'est pas forcément éprouvé doit quand même être renouvelé pour des raisons évidentes de sécurité. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de tout ce matériel.

L'enveloppe totale se chiffre à 1,5 million de francs. La commission, je le souligne à toutes fins utiles, a accepté cette proposition à l'unanimité, à savoir les 14 membres présents au moment de la discussion de cette proposition. La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication vous recommande vivement d'accepter les conclusions des commissaires. Nous vous remercions par avance.

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Nous avons été séduits par la présentation qui nous a été faite par le service concerné. Nous avons là un véritable corps d'élite. Il fait un travail assez fantastique qu'il nous faut soutenir, et nous l'avons fait sans aucune retenue. Nous avons été d'autant plus motivés que les collaborations entre le service et la France voisine existent et les échanges sont nombreux. C'est assez réjouissant, au moment où certains se moquent quelquefois du Grand Genève, de voir qu'en matière de culture, de sécurité, de police ce Grand Genève existe, qu'il est très vivant et qu'il permet des collaborations très fructueuses. Donc oui à ce projet! Il en vaut la peine, et nous voterons ce qui a été proposé.

M^me^ Maria Casares (S). Les commissaires ont accepté cette proposition à l'unanimité comme l'a dit le rapporteur. Il nous semblait à nous, au Parti socialiste, que c'était important de travailler avec célérité puisqu'on a une équipe de professionnels au SIS qui a besoin de renouveler une grande partie du matériel pour sauver des vies, notamment l'outillage électrique. Ils sont sur les routes mais aussi dans les maisons là où il y a des incendies, on vous l'a dit. Nous voterons donc très favorablement pour cette proposition.

M. Omar Azzabi (Ve). Tout comme mes préopinants, les Verts se sont décidés à voter évidemment en faveur du soutien à nos pompiers. Il y a cependant peut-être un commentaire à faire en lien avec le matériel du SIS, et ce n'est pas la première fois que nous le faisons.

Les Verts insistent pour que le SIS fasse des recherches afin que l'on utilise plus fréquemment des énergies renouvelables et que l'on fasse des recherches appuyées en ce qui concerne le matériel, notamment les véhicules. J'insiste là-dessus, car nous l'avions déjà relevé en commission, les petits engins du SIS par exemple utilisent de l'essence Aspen. C'est certes un peu moins polluant, mais

ce n'est toujours pas suffisant si nous voulons garder nos objectifs en termes de réduction des gaz à effet de serre. A relever aussi que le SIS utilise des batteries pour les lumières des véhicules, notamment dans le cadre des interventions de nuit. C'est extrêmement polluant.

Nous appuierons évidemment ce projet pour soutenir les pompiers et pour le bien-être des Genevois et des Genevoises, mais nous insistons sur le fait que le SIS doit développer ses recherches afin que l'on utilise du matériel beaucoup moins polluant.

M. Michel Nargi (PLR). Le Parti libéral-radical a aussi accepté ce crédit en commission. Le commandant nous a expliqué que le matériel qu'il a acheté a une durée de vie d'à peu près dix ans, qu'il était obsolète, qu'il fallait absolument le changer à nouveau afin que la Ville puisse être en conformité avec les exigences légales et que ce matériel corresponde aux nouveaux matériaux actuels. Il y a aussi le matériel léger, tout ce qui est cordage, tout ce qui est secours ainsi que certains ponts pour lever les personnes incarcérées.

Concernant ce qu'a dit notre collègue des Verts, le commandant nous a précisé que tout le matériel qui est démonté et changé était recyclé. Tout est mis en place. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical acceptera ce projet de délibération.

M. Stéphane Guex (HP). Je voulais également intervenir dans un but pédagogique pour expliquer pourquoi une somme aussi importante peut être allouée à du matériel qui pourrait sembler être vite obsolète, comme on l'a dit précédemment. C'est un effet pervers du progrès car les carrosseries sont plus résistantes aujourd'hui. Il faut donc du matériel qui est aussi beaucoup plus compétitif pour désincarcérer les personnes. Si j'en crois le rapport de commission, ça a été très bien expliqué et très bien démontré. Je voulais simplement apporter cette petite précision pour expliquer aux gens qui nous regardent ou qui nous écoutent que la dépense n'est pas futile, qu'en dépit du fait que le matériel pourrait encore éventuellement servir, il est dépassé, même s'il n'est pas usé. C'est la raison pour laquelle je voterai oui à ce projet de délibération.

M^me^ Annick Ecuyer (EàG). Le groupe Ensemble à gauche avait soutenu le projet en commission. Les explications sur la nécessité de ces changements étaient très claires, justifiées. On nous a expliqué aussi que l'ancien matériel serait utilisé pour l'entraînement; il n'est donc pas jeté. C'est pourquoi il nous semble tout à fait pertinent de soutenir ce projet.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre soutient cette proposition. Il faut effectivement renouveler le matériel hydraulique et de désincarcération. Il ne date que d'une quinzaine d'années mais, on l'a dit, le progrès technique dans le domaine notamment de la construction des voitures fait qu'il est devenu obsolète. Si à l'époque une puissance de déploiement d'environ 60 à 70 tonnes – c'est déjà considérable – était suffisante, ce n'est plus le cas aujourd'hui, puisqu'il faut désormais une puissance de 100 tonnes. Il est important que les pompiers puissent disposer de ce nouveau matériel d'autant que ce dernier est plus léger et plus maniable. L'Union démocratique du centre votera donc oui.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (68 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de matériel de sauvetage dit «pionnier milieux périlleux».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture:

– **d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron;**

– **d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320 A)[1].**

Rapport de M^me^ Danièle Magnin.

La présente proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 octobre 2018. La commission, sous la présidence de M^me^ Brigitte Studer, a étudié cet objet lors des séances des 8 et 22 janvier 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 021 939 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 021 939 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 62 000 francs (PR-1054, 9^e^ PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

---

[1] «Mémorial 176^e^ année»: Proposition, 2995.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 363 000 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 363 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 54 000 francs (PR-1054, 9e PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 8 janvier 2019

Audition de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M. Olivier Morand, chef de service, de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Bernard Widmer, responsable d'opération de l'AGCM

Mme Charollais dit que ces deux objets relèvent des stratégies générales sur la mobilité qui ont été développées en accord avec le Canton. Une série d'aménagements de zones 30 ont été proposées, celles dont il s'agit ici constituent des aménagements complémentaires.

M. Widmer ajoute que la stratégie OPB prévoit le développement de zones 30. La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) vise à pacifier les quartiers en modérant la vitesse dans ces derniers. A cet égard, le planning, sur l'ensemble de la ville, s'étend sur plusieurs années; les zones 30 en cours sont celles de Liotard, de la Jonction et des Acacias. Le concept de moyenne ceinture qui comprend le U lacustre se développe sur les axes primaires, l'objectif étant d'y concentrer le trafic afin de soulager les quartiers. Concernant la rive droite, différentes actions seront prises sur le pôle de Cornavin et sur la place des Charmilles. Différents processus sont mis en œuvre dans le cadre des projets de zone 30 avec, en premier lieu, une expertise préliminaire permettant de produire les plans.

S'agissant du projet portant sur Sécheron, l'expertise menée dans ce quartier a révélé un trafic de transit faible en raison des mesures qui ont déjà été prises en lien avec le tram. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le schéma de circulation, ce d'autant qu'il n'y a pas de problème de vitesse particulier. Toutefois l'accidentologie est significative en périphérie de cette zone. Les traversées piétonnes ont été étudiées puisque ces dernières doivent être normalement supprimées dans les zones 30. Entre 2010 et 2014, la zone a vu 37 dégâts matériels, 21 blessés légers et 8 blessés graves, notamment sur les intersections. La zone 30 permettra d'améliorer largement ce constat. Onze traversées piétonnes seront conservées sur les quinze existantes, une créée, une supprimée et deux modifiées.

Les aménagements envisagés pour la zone 30 sont une standardisation des portes d'entrées, la priorité de droite généralisée, les contre-sens vélos généralisés, des avancées de trottoir en dur – comme sur la rue des Garages – des avancées de trottoir supplémentaires, des abaissements de trottoir avec des bandes d'éveil systématiques, une distinction des cases deux-roues et du stationnement vélo, des marquages Z30. A son avis, ce projet est léger et proportionné.

Il est question de 14 sites dans le périmètre de Sécheron. Il évoque alors la rue Dentand en énumérant les mesures envisagées dans cette zone. Il évoque également les coûts, en précisant que le poste pour le génie civil se monte à 813 000 francs, pour un total TTC de 1 021 839 francs.

M. Widmer en vient ensuite au périmètre de Vermont en déclarant que les charges de trafic sont significatives dans ce périmètre, avec des générateurs de mouvements et de transports collectifs. Il indique que si l'entrée en service du Léman Express modifiera les dynamiques, les mesures envisagées dans le cadre du projet de zone 30 seront pérennes. Il énumère ensuite les aménagements avec, là également, une standardisation des portes d'entrées, la priorité de droite généralisée, les contre-sens vélos généralisés, des avancées de trottoir en dur, des abaissements de trottoir avec des bandes d'éveil systématiques, une distinction des cases deux-roues et du stationnement vélo, des marquages Z30 et des traversées piétonnes avec refuge de 2 m. Il ajoute que le nombre de sites se monte à dix-neuf.

Il évoque ensuite l'intersection entre Vermont et la rue du Vidollet en précisant les mesures prises, notamment un rehaussement du carrefour devant permettre de diminuer les vitesses. Il évoque également la rue Baulacre et déclare que c'est sur cette route que les interventions fortes doivent être menées pour limiter le trafic de transit avec un aménagement contraignant prévoyant des croisements à vue. Il observe que ces mesures sont cohérentes en raison de la présence d'une école et d'un parc dans le voisinage. Il termine en déclarant que le total TTC de ce projet est de 1 363 000 francs.

Note de la rapporteuse: le coût cumulé des deux projets est de 2 384 939 francs.

Une commissaire remarque que la rue Baulacre a déjà des surélévations très importantes à plusieurs endroits qui peuvent endommager les voitures. Elle ajoute que les habitants ayant des voitures de sport ne savent plus par où passer puisque le bas de la rue du Vidollet a été fermé. Elle demande ensuite si c'est le giratoire ou le stop qui est préférable pour éviter les accidents.

M. Widmer déclare que le Canton a mis à l'essai une fermeture du bas de la rue du Vidollet et qu'un bilan devra être réalisé au terme de douze mois. Le projet de zone 30 débutera une fois que ce constat aura été publié et que la mesure aura été évaluée. La hauteur des seuils est normalisée et il n'y a pas de raison qu'un véhicule touche s'il aborde le seuil à la vitesse requise. Un carrefour giratoire a plusieurs défauts lorsque le trafic n'est pas symétrique entre les branches. Cet aménagement est mauvais pour les piétons et les vélos et ne permet pas de gestion en cas de flux de véhicules. C'est la raison pour laquelle un carrefour à feux sera installé à la rue du Vidollet.

Un commissaire demande si des aménagements, comme des plantations, permettront d'améliorer l'esthétique des lieux.

M. Alphonse répond que les mesures envisagées sont surtout fonctionnelles. Le Conseil municipal n'avait pas été très favorable à un projet d'aménagement de zone 30 prévoyant des plantations en raison des coûts. Les plantations génèrent des frais conséquents.

Le commissaire demande si les routes primaires, comme la Servette, sont comprises dans la moyenne ceinture.

M. Alphonse acquiesce et dit que la fluidification de cette ceinture permet la pacification de ces poches de quartier.

Le commissaire déclare ensuite que les places alternées comme celles qui sont prévues à Baulacre cassent les perspectives, ce qui est regrettable.

M. Widmer précise qu'il n'est pas possible de perdre des places de parking dans cette rue et cette mesure permet réellement de diminuer la vitesse.

Un commissaire déclare avoir toujours été très surpris de constater qu'un passage piéton était installé devant le temple, sur la rue Baulacre, alors que tel n'est pas le cas devant l'école.

M. Widmer répond que multiplier les traversées piétonnes ne permet pas forcément d'améliorer la sécurité. En zone 30, il est possible de traverser partout.

Le commissaire rappelle qu'en 2003 cette rue avait connu de nombreux problèmes. Il se demande ensuite si une modération de trafic est prévue sur Montbrillant.

M. Widmer répond qu'il n'y a pas de modération de vitesse prévue à Montbrillant.

Le commissaire observe que c'est une erreur en raison du bruit qui nuit énormément aux élèves de l'école des Cropettes.

M. Widmer signale que des mesures seront tout de même prises pour limiter le trafic.

Un commissaire remarque que les accidents les plus nombreux semblent se situer sur les segments de route où il y a des transitions de vitesses.

M. Widmer répond que c'est l'interaction entre le réseau de quartier et le réseau primaire qui provoque ce phénomène, plutôt que la différence de régime de vitesses.

Le commissaire remarque que les accidents sur l'avenue de France semblent plus graves que dans le reste du périmètre et il en demande la raison.

M. Widmer dit que la raison en est la vitesse. Le facteur de gravité d'un accident est de 10 entre 30 et 50 km/h.

Une commissaire demande quels sont les passages piétons qui seront supprimés.

M. Widmer répond qu'il n'y a pas de suppression prévue, mais des remplacements. Le nombre de passages piétons reste constant.

Un commissaire remarque que tout semble déterminé. Il se demande, cela étant, si tout est pris en compte. Il pense notamment aux places de stationnement deux-roues. Il se demande ensuite si des feux permettent vraiment de résoudre les problèmes. Il rappelle par ailleurs que les giratoires favorisent la fluidité du trafic.

M. Widmer explique que la distinction faite entre le stationnement deux-roues et le stationnement vélos permet de créer des places pour ces derniers sur les trottoirs, ce d'autant plus que ceux-ci seront étendus. Une cinquantaine de places vélos supplémentaires est prévue.

Le commissaire demande comment est évalué ce genre de situation.

M. Widmer répond que dans ce cas, les vélos et les scooters se garent partout faute de place. Fort de ce constat les nouvelles places sont positionnées au mieux des besoins identifiés. Le carrefour à feux est généralement plus sécuritaire qu'un giratoire, mais que cela dépend de la déflexion de ce dernier. Dans les anciens giratoires, les déflexions sont faibles et permettent souvent une traversée à 50 km/h. Les giratoires sont plus accidentogènes pour les vélos que les feux.

Une commissaire demande le détail des accidents et s'il s'agit de voitures entre elles ou de voitures et de vélos.

M. Alphonse répond qu'il fournira le détail.

Note de la rapporteuse: ce détail n'est pas parvenu à la commission.

La commissaire demande ce qui se passera en cas de bouchon à Baulacre et ce qu'il en est des stops à Vidollet.

M. Widmer répond que les stops seront pour tous les véhicules et la charge de trafic à Baulacre va tomber à 2500 véhicules par jour.

Note de la rapporteuse: par quel miracle ce nombre diminuerait-il? Il n'y aura donc pas de bouchon dans cette rue.

Une commissaire remarque que 9000 francs sont prévus pour les informations, pour chacun des deux projets, et elle se demande s'il s'agit d'un forfait.

M. Alphonse dit qu'il s'agit d'une estimation. Ces montants sont relativement faibles et concernent les flyers qui seront réalisés.

M[me] Charollais précise qu'il y a de nombreuses informations successives à donner aux riverains compte tenu de l'enchaînement des travaux devant être menés dans l'ensemble du périmètre.

La commissaire demande quels sont les coûts totaux des crédits d'étude.

M. Alphonse fournira cette information.

Note de la rapporteuse: à sa connaissance, cette information n'a pas été fournie à la commission.

M[me] Charollais dit que c'était un crédit d'étude global qui portait sur de nombreuses zones.

Une commissaire demande quelle est la longueur de tronçon, dans une zone 30, qui doit être prévue pour que la vitesse soit respectée.

M. Widmer répond que plus le tronçon est long, moins la vitesse est respectée et des aménagements modérateurs doivent être installés à partir de 80 m.

La commissaire déclare ensuite que la rue Baulacre est assez effrayante pour les cyclistes. Et elle remarque que les parkings en épi sont difficiles pour les vélos. Elle se demande dès lors si les accidents impliquant des vélos se multiplient dans de telles zones.

M. Widmer dit que non. Il n'y a pas de bande cyclable dans ce type de contexte. Cela étant, le comportement du cycliste doit changer dans les zones 30 puisqu'il doit circuler au milieu de la voie.

La commissaire remarque encore que les surélévations ne sont pas aisées pour les cyclistes.

M. Widmer répond que ces surélévations sont nécessaires pour modérer les vitesses. Il déclare toutefois qu'il y a peu de cyclistes qui empruntent la rue Baulacre.

Un commissaire demande ce qu'il faut comprendre par percolation si le réaménagement de la place Cornavin est pris en compte dans ces projets de zone 30.

M. Widmer répond par l'affirmative, des aménagements seront développés pour éviter le trafic de transit à Cornavin. La percolation concerne les mouvements de transit passant par les quartiers et se rendant par exemple à Cornavin.

Un commissaire se demande par où passera la circulation aboutissant à Cornavin une fois que toutes ces mesures auront été réalisées.

M. Widmer répond que les véhicules n'auront pas le choix et seront orientés vers la moyenne ceinture.

La présidente déclare que la zone 30 représente également une mesure d'assainissement du bruit routier.

M. Widmer acquiesce en répondant qu'une amélioration est attendue pour le cœur du quartier de Vermont. Les valeurs en termes de bruit, en 2025, devraient être plus faibles qu'actuellement. Il faut encore prendre en compte les nouveaux revêtements phonoabsorbants.

La présidente demande si ce revêtement sera posé lors de ce projet de zone 30.

M. Alphonse répond que ce revêtement sera nécessaire sur certains tronçons comme à Giuseppe-Motta, mais dans un second temps.

Une commissaire évoque les trottoirs surbaissés en déclarant que les gens ne savent pas très bien comment les traverser. Elle évoque un accident et elle se demande ce qu'il en est de l'accidentologie sur ces aménagements.

M. Widmer répond que tout dépend de la manière dont est réalisé le trottoir traversant. Il rappelle qu'il en existe différents modèles, générant des perceptions différentes de la part des automobilistes. Une standardisation est en cours afin de rendre les distinctions perceptibles.

La commissaire demande si la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) prévoit les trottoirs «traversants».

M. Widmer répond que oui.

La commissaire a l'impression que la circulation diffère entre le sud des rails et le nord, et elle déclare être étonnée que ces deux périmètres soient contenus dans le même projet.

M. Alphonse précise que cette présentation des demandes de crédit relèvent d'une conjonction d'agenda qui a permis de joindre ces deux périmètres.

M^me^ Charollais ajoute que les deux périmètres font l'objet de deux crédits différenciés.

Une commissaire déclare avoir posé la question sur les trottoirs traversants à M. Pagani qui était moins affirmatif que M. Widmer.

M^me^ Charollais pense que c'est la qualité d'exécution de ces aménagements qu'il faut prendre en compte. Les derniers aménagements n'ont pas posé de problème. Une campagne d'information a également été réalisée et cette solution peut être pérennisée.

La commissaire demande si la moyenne ceinture vise à fluidifier le trafic de transit.

M. Widmer répond que tous les trafics sont concernés.

Une commissaire se demande dès lors si créer un parking à l'intérieur de cette moyenne ceinture fait sens.

La présidente remarque que cette question ne relève pas de ce projet.

M^me^ Charollais évoque ensuite la durée d'amortissement en mentionnant que le texte mentionne une durée de dix ans alors qu'elle devrait être normalement de vingt ans. La version correcte des deux délibérations sera envoyée à la commission.

Séance du 22 janvier 2019

Discussion et prises de position

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois signale que lors de la dernière présentation, elle avait été frappée par le but déclaré de cette zone 30 qui vise surtout à empêcher les gens de circuler. Certaines associations de quartier

pourraient sans doute venir s'exprimer devant la commission. En effet, il est devenu très difficile de circuler et elle pense que cette situation nuira au chiffre d'affaires des commerces existants dans ce quartier. Quant aux coussins berlinois, elle répète que de nombreuses voitures s'y abîment et elle ne croit pas que ce soit ces voitures qui ne soient pas aux normes. Elle ne votera donc pas ce projet et ne s'opposera pas aux auditions éventuelles.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare ne pas comprendre cette proposition compte tenu de la situation. Elle pense qu'il faut investir dans les quartiers qui sont confrontés à de vrais problèmes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare partager cette opinion. Il mentionne qu'il n'est déjà pas possible de rouler à plus de 25 km/h dans ces rues. Il observe encore que ce projet va coûter un million. Il rappelle par ailleurs que cela fait des milliers d'années que l'homme cherche à rendre carrossables des routes alors que la génération actuelle se plaît à inventer des obstacles. Il refusera donc cette proposition.

Une commissaire des Verts évoque les accidents qui se sont produits dans ces quartiers en indiquant que les blessés les plus graves semblent toujours les mêmes, les plus fragiles, soit les piétons et les cyclistes. Son groupe votera donc cette proposition.

La présidente signale que cette proposition vise à augmenter la sécurité dans un lieu où passent de nombreux enfants. Ces mesures visent également à réduire le bruit de la circulation. Enfin une réorganisation de la circulation doit avoir lieu en raison du projet de la gare et il ne sera plus possible de descendre par Montbrillant. Cela étant, ce projet ne signifie pas qu'il ne sera plus possible d'utiliser une voiture. De telles mesures permettent de diminuer l'accidentologie. Son groupe est donc en faveur de cette proposition.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutiendra également cette proposition qui s'inscrit dans un trend évident. Il regrette de ne pas avoir réussi à organiser une rencontre avec une professeure de l'EPFL, l'an passé. Il est vrai que le Parti libéral-radical est très intéressé au développement de l'hypomobilité. Bien vivre en ville est important. Il y a eu un procès en ville à propos d'un seuil de ralentissement qui avait abouti à sa rectification, mais la plupart de ces aménagements sont aux normes. Peu d'habitants de la rue Baulacre regrettent de ne plus voir passer de Jaguar dans leur rue.

Une commissaire du Parti libéral-radical mentionne que ces rues sont tellement petites qu'il n'est pas possible d'aller plus vite. Des bus passent par la rue du Vidollet et la rue Baulacre et elle se demande à quel moment il sera demandé aux bus de rouler plus lentement alors que la vitesse commerciale est un objectif stratégique pour les TPG. Il y a une contradiction évidente.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe n'est pas opposé à l'amélioration de la vie en ville mais elle pense qu'il est regrettable d'appliquer des principes à un quartier qui n'en a pas besoin. Elle propose de déplacer ce projet dans un quartier qui en a véritablement besoin.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque avoir vu des bus rouler à plus de 50 km/h dans les Rues-Basses en pleine nuit. Il mentionne qu'il est préférable de dépenser ce million dans un quartier qui en a besoin plutôt que de l'utiliser pour animer les bureaux de M. Betty.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche signale que les zones 30 sont fantastiques pour pratiquer la mobilité douce.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe soutiendra ce projet qui relève d'un programme cantonal et municipal. Il rappelle qu'un plan a été fait et qu'il est nécessaire de le respecter.

Une commissaire socialiste observe que son groupe se bat depuis des années pour les zones 30.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois mentionne que si tout le monde est amené à rouler à 30 km/h, la durée du trafic en sera rallongée, une perspective qui n'est pas en faveur de l'environnement.

Vote

La proposition PR-1320 est acceptée par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC) contre 6 non (2 MCG, 3 PLR, 1 UDC).

M^me^ Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (EàG). Je souhaite tout d'abord préciser que les deux crédits sont distincts mais qu'ils sont liés dans une seule proposition pour des raisons d'agenda. Deuxièmement, j'ai fait parvenir au Service du Conseil municipal (SCM) un amendement, car il faudra effectivement voter sur une version amendée. La seule différence entre les deux textes, c'est que l'amortissement est prévu sur dix ans et non plus sur vingt ans, comme le mentionne la proposition initiale. Ce sont les services qui ont demandé ce changement. Je vous demande de voter la proposition ainsi amendée.

J'en viens au rapport. Vous trouvez dans le rapport des commentaires de la rapporteuse qui sont bien mis en évidence en italique où elle s'indigne de ne pas avoir reçu différents documents que la commission avait demandés aux services du département. M. Pagani les avait bien envoyés à la commission une semaine après l'audition, et je les avais transmis par mail aux commissaires le 18 février,

soit avant le vote de la commission qui a eu lieu lors d'une deuxième séance. J'en avais d'ailleurs fait mention au moment de reprendre le travail sur cet objet. Je voudrais ajouter que la commission de l'aménagement et de l'environnement dispose d'un espace informatique qui donne accès à l'ensemble des documents pour chaque objet traité, et tous les documents demandés y figurent bien. La rapporteuse aurait donc pu vérifier sans problème si ces documents étaient disponibles.

Je trouve que ce n'est pas adéquat d'introduire des commentaires personnels de mauvaise humeur ou d'indignation dans un rapport au motif que l'on n'a pas reçu des documents, alors que ceux-ci sont bien à disposition. Les commissaires s'y étaient d'ailleurs référés dans leur prise de position au moment du vote. C'est d'autant plus regrettable que ces documents ne sont pas accessibles au public, puisqu'ils ne figurent pas en annexe sur le site. Les données sur l'accidentologie auraient pourtant pu intéresser les habitants ou habitantes de Sécheron ou de Vermont.

Je trouverais juste, en tant que présidente, que ce type de commentaire personnel, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une erreur, soit supprimé dans la version définitive du rapport publié sur internet. Je demande au bureau et aux services municipaux d'envisager la possibilité de modifier un document quand il s'agit d'une erreur de ce type. J'interviendrai pour Ensemble à gauche ultérieurement.

M^me^ Danièle Magnin, rapporteuse (MCG). J'observe que ma préopinante, M^me^ Studer, présidente de la commission, essaie de noyer le poisson, car elle ne va pas du tout au fond du problème.

Effectivement, j'ai mentionné dans mon rapport en petites notes italiques qui auraient pu être modifiées au besoin: «Note de la rapporteuse: à sa connaissance, cette information n'a pas été fournie à la commission.» En général, lorsque j'envoie un rapport, je l'envoie au SCM qui s'occupe de cela, j'envoie toujours une copie à la présidente, et normalement ça s'arrête là. *(Remarque.)* Oui, et encore à M^me^ Cabussat… M^me^ la présidente de la commission avait ainsi tout loisir, comme elle l'a fait à d'autres occasions, d'attirer mon attention sur le fait que quelque chose ne correspondait pas aux documents. Elle ne l'a pas fait. Donc si elle ne l'a pas fait, c'est que ce n'était pas si frappant.

J'aimerais maintenant en venir au fond du problème. Le fond du problème, c'est qu'on se trouve devant une demande de crédit relativement importante destinée à la mise en zone 30 km/h des quartiers de Sécheron et de Vermont, c'est-à-dire qu'on nous envoie une pilule en deux tons, n'est-ce pas, une partie pour un quartier et une partie pour un autre.

Ce n'est pas que nous soyons contre les mises en zone 30 km/h, mais ce projet est accompagné également de fermetures de rues, de nouveaux coussins berlinois

et ainsi de suite, alors qu'on sait que, dans ce quartier, la rue de Montbrillant fait déjà partie du projet de fermeture de rues lié à la mise en œuvre de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA), puisque ce Léman Express tel qu'il est nouvellement nommé va impliquer, selon le projet de M. Dal Busco et de ses services pour les appeler poliment, de fermer la place de Cornavin, la rue de Cornavin et la rue de Montbrillant. Et on va aussi nous fermer d'autres rues dans les quartiers de Vidollet et de Vermont…

L'embouteillage organisé et généralisé de Genève se propage aussi avec ce type de proposition, c'est la raison pour laquelle une partie de la commission, 9 oui, 6 non, s'y est opposée. Le Mouvement citoyens genevois continuera de s'opposer à cette demande de mise en zone 30 km/h. Lorsque le projet sera différent, nous pourrons l'envisager. Mais tel quel, cela ne fait pas partie des choix de la droite, du Parti libéral-radical ou du Mouvement citoyens genevois.

Il ressort de mon rapport que ce projet a été accepté par deux membres d'Ensemble à gauche, un Vert, quatre socialistes et deux démocrates-chrétiens, alors que le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et un membre de l'Union démocratique du centre l'ont refusé. Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cette proposition, et j'assume tout à fait d'avoir dit qu'à ma connaissance nous n'avions pas reçu certains documents. Si à la connaissance des autres on les avait reçus, eh bien, ces autres n'avaient qu'à le dire avant la publication du rapport.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Une fois de plus on est placé devant un projet… et même deux projets dans deux quartiers différents. Le bas de la rue du Vidollet a déjà été fermé. Nous ne savons même pas pourquoi, car les explications que nous avons reçues de M. Pagani il y a quelques semaines ne tiennent absolument pas la route.

Nous sommes opposés à ces zones 30 km/h, surtout dans des endroits où ça ne roule de toute manière pas très vite, puisque ce sont de petites dessertes. Je ne comprends pas pourquoi on dépense 2,4 millions de francs pour mettre ces deux zones à 30 km/h, tout ça pour faire de la peinture, des avancées de trottoirs ou des giratoires. C'est extrêmement cher. Une fois de plus, on gaspille l'argent du contribuable genevois pour mettre en zone 30 km/h.

C'est un grignotage généralisé. Tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, le département des constructions et de l'aménagement vient nous proposer ces projets de grignotage et de zones 30 km/h. Je vous rappelle quand même que la population avait refusé par votation la fermeture de 50 rues. C'était censé être

la première étape de la fermeture de 200 rues en ville à la suite d'une initiative des Verts. Eh bien, malgré cela, on continue petit à petit à grignoter du territoire et à «manger» sur les routes.

On élargit des trottoirs à des endroits totalement inutiles, on fait des avancées de trottoirs à des endroits où ça ne sert à rien. On rajoute des seuils et des giratoires au milieu des routes juste pour empêcher les voitures de passer quand il y a un arrêt du bus. Tout cela, c'est du grignotage général, permanent. Et après, on a encore des propositions de ce type. Non, Mesdames et Messieurs, ça suffit, ce grignotage! Nous sommes contre cette façon de procéder. Cela ne dénote d'ailleurs pas une vision d'ensemble.

Chaque fois qu'on en a l'occasion, on *squeeze* ce Conseil municipal. Cette fermeture partielle de la rue du Vidollet par exemple n'est pas passée devant le Conseil municipal… M. Pagani s'est mis d'accord avec M. Dal Busco pour nous l'imposer à un endroit où c'est totalement inutile. Alors continuons de rendre les quartiers totalement impraticables! Sans parler de ce qui va se passer sur la place de Cornavin! Ce n'est pas encore fait bien heureusement, il y aura très certainement un référendum; en tout cas en ce qui nous concerne, je m'engage à tout faire pour qu'il y en ait un. On a aussi la fermeture partielle de la rue des Alpes… Vous allez bloquer totalement la ville de Genève! Totalement! Elle est déjà bloquée, d'ailleurs!

Vous feriez mieux de prendre des mesures aux frontières pour empêcher d'entrer tous ces véhicules qui viennent de l'autre côté, du canton de Vaud et de France voisine, et qui occasionnent 630 000 mouvements par jour à Genève! C'est ça qu'il faut faire! Il faut les obliger à prendre votre Léman Express chéri parce qu'autrement il y aura trois pelés et quatre tondus dans votre Léman Express! C'est ce qu'il faut faire, mais ce n'est malheureusement pas ce que fait le parlement cantonal ni ce parlement municipal. Donc nous dirons résolument non à ces deux propositions. J'ai dit!

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Quelle énergie!

M^me^ Brigitte Studer (EàG). J'interviendrai cette fois pour Ensemble à gauche. Je souhaite rappeler que cette proposition s'insère dans une démarche globale soutenue tant par la Ville que par le Canton qui envisage d'instaurer des zones 30 km/h dans tous les quartiers d'habitation de la ville. Il y en a où c'est déjà réalisé, d'autres pour qui c'est en cours, d'autres encore où cela est prévu. L'introduction de ces zones 30 km/h est basée à chaque fois sur une étude préalable détaillée. Une fois la mise en place achevée, un bilan réglementaire doit être effectué afin de permettre des réajustements en fonction de l'expérience. Aussi, la

mise en place du sens unique sur 30 m à la rue du Vidollet est un projet pilote pour une année. Un bilan sera réalisé après avoir évalué toute la situation de trafic.

La mise en zone 30 km/h des quartiers permet tout d'abord une amélioration au niveau de la sécurité. Des études d'accidentologie identifient les lieux où, sur une période de cinq ans, ont eu lieu les accidents, qui a été touché… est-ce une voiture, un vélo, une moto, un piéton? Elles identifient également la gravité des accidents. Ce sont ces études qui permettent de faire des propositions pour l'aménagement.

Dans les deux périmètres étudiés, Sécheron est un secteur de la ville qui se transforme, avec de nouveaux habitants et donc aussi de nouveaux emplois, des étudiants… Le trafic de transit y est faible étant donné que la situation avait déjà été améliorée avec l'arrivée du tram. Les lieux les plus vulnérables se situent principalement aux intersections, notamment au bord de ce secteur.

Pour Vermont, il faut voir qu'il y a plusieurs écoles primaires. L'amélioration de la sécurité est donc indispensable. C'est un fait avéré que la diminution de la vitesse diminue d'autant le nombre d'accidents ainsi que leur gravité, on l'a constaté avec les études d'accidentologie dans les quartiers où la zone 30 km/h a déjà été introduite. Une sécurisation des passages pour piétons s'impose à proximité des écoles et aussi par exemple au niveau de l'aménagement du carrefour du chemin Louis-Dunant et de la rue de Vermont où plusieurs accidents ont eu lieu. Notons aussi que trois lignes de bus traversent ce quartier.

La première amélioration, c'est donc la sécurité. Une autre amélioration vise la diminution du bruit dans le cadre du respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cette diminution sera réalisée, d'une part avec la diminution de la vitesse, surtout à la rue Baulacre, d'autre part par la pose de revêtement phonoabsorbant dans les rues autour de ce secteur. C'est d'ailleurs également un aspect de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Le Canton défend actuellement un concept de fluidification dans la moyenne ceinture tout en recherchant une voie d'apaisement et de modération du trafic à l'intérieur des quartiers. L'instauration des zones 30 km/h est aujourd'hui une politique commune entre le Canton et la Ville pour pacifier les quartiers. Certaines sont déjà réalisées, d'autres sont à l'étude, comme récemment aux Acacias et prochainement dans le quartier de la Jonction.

Ensemble à gauche soutient donc cette proposition de deux crédits pour améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes des quartiers de Sécheron et de Vermont et vous remercie de faire de même.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe maintenant la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Je reviens sur les derniers termes qu'a utilisés M[me] Studer, à savoir améliorer la qualité de vie à Genève. Je reste toujours très songeur quand on les utilise. Je vis à Genève depuis soixante-trois ans, et il me semble que depuis soixante-trois ans – c'est peut-être ma faute, du reste – elle se détériore de plus en plus. Cette réorganisation, ces modifications que l'on subit dans nos rues où l'on avait auparavant tout loisir de rouler nous compliquent la vie et rendent tous les mouvements, toute mobilité d'une difficulté absolue, car elles contrarient n'importe quelle décision que l'on peut prendre pour aller d'un point à un autre.

On en est arrivé à devoir changer de médecin parce qu'il est trop loin par rapport au lieu où l'on habite ou même à devoir revoir les visites que l'on veut faire à ses amis parce qu'il n'est pas possible de se parquer dans le quartier où ils habitent. Et on continue, mois après mois, dans cette illusion de vouloir absolument, au nom de la qualité de vie, nous compliquer la vie là où il n'y a pas besoin. Plusieurs de mes collègues l'ont relevé, réduire aujourd'hui la vitesse à 30 km/h dans les deux quartiers cités n'est pas une nécessité, et encore moins pour un coût de 2 millions de francs. C'est cher payé pour installer des avancées de trottoirs supplémentaires, des abaissements de trottoirs avec des bandes d'éveil systématiques, une distinction des cases deux-roues et du stationnement vélo, ou encore des marquages Z30. Dans un langage plus intelligible, cela revient à nous expliquer que l'on roule sur la route et qu'à un moment donné, sans s'en apercevoir, on roule sur un trottoir. Il y a plusieurs lieux à Genève qui sont ainsi faits et qui compliquent la vie de toute personne qui se déplace dans le canton.

C'est vous dire si nous ne sommes pas très chauds d'accepter ces propositions de crédits, surtout que nous constatons que le monde politique ne prend pas totalement en compte ces grandes décisions que sont le plan directeur cantonal 2030 et l'ouverture du CEVA. Ce sont deux décisions politiques majeures qui vont influencer notre vie au quotidien. Pour 2030, les scénarios nous prévoient près de 575 000 personnes, pour les plus élevés, et 540 000 personnes pour les plus bas. Que les Verts, la gauche ou que le Parti démocrate-chrétien le veuillent ou non, avoir plus de personnes, c'est avoir plus de voitures. Et même si les personnes auront moins de voitures en pourcentage, le chiffre pur de voitures ne fera qu'augmenter à Genève. Or, on nous propose simplement, ne serait-ce que par le projet dont nous débattons, de nous compliquer la vie et de nous rendre la circulation quasiment impossible. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre refusera cette proposition.

M[me] Alia Chaker Mangeat (PDC). Comme M[me] Studer l'a rappelé tout à l'heure, ce plan consistant à mettre des zones 30 km/h s'inscrit dans l'adoption par le peuple de la LMCE. Je crois que M. Bertinat a oublié que cette loi avait

été adoptée par le peuple à 68%, malgré le mot d'ordre de l'Union démocratique du centre à l'époque de la refuser. Je crois au fond qu'il n'accepte pas la décision du peuple. C'est tout à fait curieux pour un parti qui dit qu'il entend toujours le peuple. *(Brouhaha.)* L'idée est donc de concentrer le trafic sur les axes primaires… *(Brouhaha.)* Vous avez fini? C'est bon? L'idée est également de réduire les trafics dans les quartiers. M. Bertinat dit qu'il y aura plus de voitures; je pense que c'est une raison de plus pour soutenir ces projets parce qu'on doit vraiment protéger les quartiers et les riverains.

Je vous rappelle d'ailleurs que le Parti démocrate-chrétien est également favorable aux zones 30 km/h parce qu'elles permettent une meilleure cohabitation dans les quartiers entre tous les usagers: les piétons, les cyclistes, et cela permet aussi la circulation des voitures mais à une vitesse tout à fait modérée, ce qui accroît la sécurité des habitants. Les études ont montré en effet que l'accidentologie baisse dans les quartiers où la vitesse est limitée à 30 km/h parce que chacun est davantage attentif aux déplacements de l'autre. Cela crée d'ailleurs une ambiance plus agréable.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra ces deux propositions de crédit et vous invite à en faire autant.

M^me^ Delphine Wuest (Ve). On l'a dit, cette demande de crédit entre dans le cadre du passage en zone 30 km/h de tous les quartiers de la ville de Genève. On a aussi compris qu'une des raisons en était le respect des normes OPB sur le bruit routier. L'une des mesures les moins chères à cet égard est quand même de passer en zone 30 km/h plutôt que de mettre du phonoabsorbant partout, car avec cette mesure le bruit diminue drastiquement. C'est une bonne nouvelle, c'est moins cher.

Les gens meurent moins aussi en zone 30 km/h que lorsque la vitesse est plus élevée. Peut-être que pour M. Bertinat améliorer la qualité de vie n'est pas forcément important et qu'on préfère rouler vite. Nous, nous pensons effectivement, quand on voit que le facteur de gravité d'un accident est de 10 entre 30 et 50 km/h, que c'est tout de même une bonne idée de baisser la vitesse. Les Verts sont donc bien sûr contents d'accepter cette proposition. Plusieurs personnes l'ont dit, l'accidentologie baisse lorsque la vitesse diminue, sachant que les blessés les plus graves sont quand même toujours les plus fragiles, à savoir les piétons ou les cyclistes.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'il y a dans ce rapport quelques informations intéressantes que les personnes qui ont passé leur permis de conduire il y a longtemps ne savent pas forcément. On nous dit par exemple qu'en zone 30 km/h le cycliste doit changer son comportement et rouler au milieu de la route plutôt que

de se mettre sur le côté pour que les voitures puissent le dépasser. Non, il doit se mettre au milieu, et c'est pareil dans les giratoires. Le cycliste doit adapter son comportement. Mais cela veut dire du coup que les véhicules à moteur doivent aussi le savoir et ne pas le klaxonner en lui demandant de se pousser pour pouvoir le dépasser. On est en zone 30 km/h, chacun a sa place et la prend. Le cycliste roule au milieu, c'est normal, c'est la loi. Je voulais juste remercier la rapporteuse. Elle a un peu été critiquée sur d'autres points mais, sur ce point-là, c'est important de souligner qu'elle a intégré des informations. J'en ai terminé. C'est avec plaisir que les Verts accepteront cette proposition.

M^me^ Corinne Goehner-da Cruz (S). Nous avons entendu les services de M. Pagani au sujet des aménagements en ville le 8 janvier dernier. Ils nous expliqué les stratégies de mise en zone 30 km/h, selon l'OPB, qu'ils ont étudiées pour les quartiers de Sécheron et de Vermont-Vidollet afin de permettre aux habitants d'avoir une meilleure qualité de vie en diminuant le bruit, la pollution et les facteurs d'accidents en ville. Nous espérons vivement que ces zones 30 km/h arriveront sur l'ensemble de la ville de Genève.

Pour le bonheur des socialistes, 11 traversées piétonnes ont ainsi été étudiées afin d'éviter les accidents aux endroits dangereux. Les entrées des zones seront très bien signalées afin que l'automobiliste puisse décider de son parcours et, s'il en a besoin, de transiter dans le quartier par la zone 30 km/h. Des aménagements cyclables ont été proposés avec intelligence, avec des distinctions entre les cases pour deux-roues et le stationnement vélo. Les marquages au sol sont clairement signalés pour une meilleure activité de la mobilité douce. Les abords des intersections de la rue de Vermont et de la rue du Vidollet consistent en un rehaussement de carrefour devant permettre de diminuer les vitesses et les accidents. Des mesures sont également introduites pour limiter le trafic de transit sur la rue Baulacre et aux abords des écoles.

Les socialistes, forts de ces bons projets, vous remercient d'accepter ces deux crédits d'aménagement de zones 30 km/h. Nous espérons que l'ensemble de la ville sera bientôt aménagé en mobilité douce et en zone 30 km/h pour une meilleure qualité de vie et pour faire face aux problèmes climatiques. Merci d'avance.

M. Omar Azzabi (Ve). Je tenais à prendre la parole ce soir et sur ce sujet en particulier, car je suis moi-même habitant de ce quartier. Je voulais me faire l'écho de certains habitants par rapport à leur participation à un certain forum social de quartier entre la Servette et Grand-Pré. Si des conseillères et conseillers municipaux avaient participé à ce forum, ils auraient appris notamment que ce quartier est composé à 18,1% de personnes âgées de 65 ans et plus et de 21% de

jeunes de 0 à 24 ans. Ce quartier a un stade, trois écoles dont une qui est fermée après avoir été transformée en salle de réunion. Il y a aussi un ludobus, un magasin de grande distribution, une église. Plus bas se trouve la rue de Montbrillant où il y a de nombreux accidents et non loin nous avons la rue de Vermont qui est déjà une zone 30 km/h.

Tout cela pour vous expliquer que l'urbanisme mis en place dans ce quartier respecte une certaine philosophie, qui est celle de l'avenir, en tout cas en ville de Genève, et qui intègre des points de transport public à proximité. Si vous consultez des associations comme Pré-en-Bulle, ils vous diront d'ailleurs que les zones 30 km/h sont les bienvenues, puisqu'ils accueillent eux-mêmes tout au long de l'année des formations pour les jeunes enfants, notamment en agriculture. Alors si vous espérez continuer à augmenter le nombre de voitures ou laisser le nombre de voitures tel qu'il est aujourd'hui dans une zone aussi sensible, vous faites fausse route. En tout cas, les Verts vous le démontreront.

Je reviens également sur les propos de M. Bertinat. Dans la mesure où le CEVA est mis en place aujourd'hui, les zones 30 km/h ne sont que des mesures d'accompagnement. Les Verts appuient ce message. Nous ne viendrons pas à la gare avec nos voitures, nous n'irons pas aux toilettes de la gare avec nos voitures… Je vous remercie encore une fois d'appuyer ce projet, de respecter la philosophie de ce quartier et la volonté de ses habitants.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le dernier intervenant sur l'objet avant le vote est M. Pierre de Boccard.

M. Pierre de Boccard (PLR). Merci, Madame la présidente. Ce plénum a accepté d'autres zones 30 km/h. Cela étant, il y a quand même un problème avec celles de Sécheron et de Vermont-Vidollet. Il n'y a pas d'amélioration de la qualité de vie avec cet aménagement pour les habitants. Il y a une systématique de stationnement des voitures en biais qui ne valorise absolument pas le quartier. On veut parler d'esthétisme dans les lieux. En l'occurrence, là on se retrouve avec des voiries très froides: du gris, du gris. Nous en avons marre au Parti libéral-radical!

Si on veut valoriser un aménagement dans un quartier, il faut peut-être planter des arbres, faire de belles voiries, mettre des bancs et des belles terrasses. Là, il s'agit juste de mettre des zones 30 km/h pour en mettre. On nous parle de projets de moyenne ceinture. Oui, il faut favoriser le trafic des voitures pour sortir de cette moyenne ceinture et y rentrer. Mais ce n'est pas en bloquant un autre quartier et en disant aux gens: «Non, nous allons tout bloquer, ça va créer des bouchons, alors allez là-bas, vous trouverez peut-être une place!» Non, non, non!

Le Parti libéral-radical fera la grève de l'aménagement. Il ne votera plus pour des projets froids et gris. J'ai dit!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de demande de parole, car nous avons clos la liste. *(Remarque de M^me^ Magnin.)* Nous avons clos la liste, Madame Magnin, avant que vous n'ayez appuyé, je suis désolée. *(Protestation de M^me^ Magnin.)* Désolée, Madame Magnin, nous avons annoncé que nous avions clos la liste.

Nous allons commencer par le vote des amendements que M^me^ Studer a déposés. Vous voulez présenter vos amendements, Madame Studer?

M^me^ Brigitte Studer (EàG). J'ai déjà évoqué cet amendement. Ce sont les services qui nous ont fait remarquer qu'il y avait eu une petite erreur d'écriture dans le projet. Ils nous demandent de modifier comme suit l'article 3 des deux projets de délibération:

Projet d'amendement

«… au moyen de *10 annuités* qui figureront au budget de la Ville de *2021 à 2030*.»

L'amortissement se fera donc au moyen de 10 annuités et non de 20. *(Exclamation de M^me^ Magnin qui demande la parole.)*

La présidente. Vous n'êtes pas auteure de l'amendement, Madame Magnin… *(M^me^ Magnin demande la réouverture du débat.)* Je soumets au vote la réouverture du débat…

Mise aux voix, la réouverture du débat est refusée par 47 non contre 18 oui (2 abstentions).

La présidente. Nous passons au vote. Le premier amendement de M^me^ Studer modifie également la période concernée, à savoir 2021 à 2030 et non pas 2019 à 2028.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Studer portant sur la délibération I est accepté par 61 oui contre 9 non.

La présidente. Le deuxième amendement de Mme Studer modifie là aussi la période concernée, à savoir 2021 à 2030 et non pas 2019 à 2038.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Studer portant sur la délibération II est accepté par 41 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 29 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 41 oui contre 28 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 021 939 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 021 939 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 62 000 francs (PR-1054, 9e PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 363 000 francs, destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 363 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 54 000 francs (PR-1054, 9e PFI, N° 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

La présidente. M. Sormanni demande le troisième débat… Nous allons essayer de bien noter les chiffres cette fois…

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (32 oui contre 38 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu probablement à la prochaine session, tout comme le troisième débat sur la proposition PR-1282. Nous avons encore quelques minutes pour commencer le rapport P-388 A.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives» (P-388 A)[1].

Rapport de M^me^ Maria Casares.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2018. La commission a traité cet objet le 26 novembre 2018, sous la présidence de M^me^ Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey. La rapporteuse le remercie chaleureusement pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 26 novembre 2018

Audition des pétitionnaires M. Stephen Caudwell, auteur de la pétition, M^me^ Fabienne Burgat, membre de l'Association des parents d'élèves (APE) Montchoisy-Vollandes, de M^me^ Barbara Daldini et de M^me^ Carine Ramillon, citoyennes engagées, porte-parole des signataires de la pétition

La présidente rappelle que ce même sujet a été traité au Grand Conseil et elle rappelle avoir envoyé les documents transmis par M. Sylvain Thévoz, député (P 2046-A).

M^me^ Daldini est habitante du quartier des Eaux-Vives et mère de trois enfants (âgés de 8, 11 et 14 ans). Elle est également à la fois piétonne, cycliste et automobiliste. C'est pourquoi elle est concernée à plusieurs titres par la sécurité routière qui doit tout particulièrement être améliorée aux Eaux-Vives, un quartier cependant très agréable à vivre. Il a subi une importante augmentation du trafic, notamment en raison des axes très importants qui amènent le trafic motorisé jusqu'au centre-ville.

Ainsi cette pétition est l'expression d'un mouvement citoyen pour aider à l'amélioration de la sécurité routière et de la mobilité douce aux Eaux-Vives mais aussi partout en Ville de Genève.

Les objectifs de cette pétition sont:

– l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives;
– la diminution des très nombreux facteurs de risques existant au sein de ce quartier dense en circulation;

[1] «Mémorial 176^e^ année»: Commission, 1006.

– favoriser une relation équilibrée entre la circulation motorisée et la mobilité douce, notamment pour les piétons, en particulier les enfants et les personnes âgées et ainsi envisager le futur de la mobilité aux Eaux-Vives en relation avec l'ouverture prochaine de la plage.

M^me^ Daldini précise avoir établi des contacts avec la Maison de quartier des Eaux-Vives, avec l'association Vivre aux Eaux-Vives (VAEV) et avec l'APE Montchoisy Vollandes; elles et ils ont reçu le soutien des parents d'élèves des Eaux-Vives ainsi que de beaucoup de voisin-e-s et des ami-e-s de la sécurité piétonne et de la mobilité douce aux Eaux-Vives et à Genève.

Elle aborde ensuite les principaux problèmes pour les piéton-ne-s dont il est question, après avoir précisé que ce sont des difficultés qui concernent des axes relevant soit du Canton, soit de la Ville de Genève.

Ces problèmes relèvent des infrastructures:

– passages piétons mal sécurisés;
– absence de feux piétons dans des zones à risque;
– axes secondaires (avenue William-Favre, rue des Eaux-Vives, rue de Montchoisy) utilisés comme des axes principaux et des pénétrantes surchargées aux heures de pointe;
– visibilité insuffisante sur les axes secondaires, éclairage urbain insuffisant, notamment le soir ou en cas de pluie;
– le volume du trafic pendulaire très important;
– le contrôle et la gestion de la vitesse du trafic motorisé (passage de 50 km/h avenue William-Favre, rue des Eaux-Vives) à 30 km/h (rue de Montchoisy), sans contrôle de radar, absence de panneau lumineux indiquant la vitesse de chaque véhicule;
– la mauvaise qualité de la conduite: excès de vitesse, attention limitée, téléphones portables au volant, insuffisance du respect des piétons déjà engagés sur les passages piétons.

M. Caudwell présente à la commission des images (photographies qu'il a prises lui-même) illustrant la qualité des passages piétons, qui ne correspondent clairement pas à celles de la norme suisse SN 640 241 (2016), «Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers».

Le manque de visibilité des passages piétons, aussi bien pour les piétons que les conducteurs, posent de sérieux problèmes. Le manque d'éclairage des passages piétons, ainsi qu'un manque d'îlots de protection, sont les principaux dangers. Il y a également un manque de lignes d'interdiction d'arrêt, un manque de signalisation et des bandes jaunes en très mauvais état.

Il y a aussi des problèmes avec les passages piétons à côté des arrêts de bus sans îlots de protection. Il précise également un danger important des rues à deux pistes du quai Gustave-Ador et la rue des Eaux-Vives, par exemple quand un bus s'arrête au passage piéton et le véhicule de la deuxième piste ne s'arrête souvent pas, par manque de visibilité.

M. Caudwell note qu'il y a six passages piétons à la rue de Montchoisy, et seulement un possède un éclairage fonctionnel. Il a également souligné, avec les preuves des photographies, le grave manque de visibilité de nombreux passages piétons (cinq) de la rue des Eaux-Vives, extrêmement dangereux à 8 h et entre 16 h et 18 h en hiver.

M. Caudwell mentionne plusieurs difficultés entraînant un risque sérieux pour les piétons:

– la conduite problématique de certains véhicules motorisés traversant des passages piétons lorsque les piétons sont déjà au milieu du passage;
– la vitesse excessive des véhicules même à l'intérieur du parc des Eaux-Vives;
– la conduite en utilisant un téléphone portable.

Ces styles de conduite peuvent être vus quotidiennement dans le quartier.

Il aborde ensuite la problématique de la déviation du trafic pendulaire sur les rues parallèles au quai Gustave-Ador, posant un problème tout particulier car des établissements scolaires primaires se trouvent sur ces axes.

M[me] Ramillon souligne que les enfants ne peuvent parfois même plus se rendre à pied et seuls à l'école, ce qui nuit à leur nécessaire acquisition d'autonomie.

M. Caudwell présente à la commission une carte illustrant le nombre d'accidents de la circulation survenus dans le quartier des Eaux-Vives depuis 2010 (selon le Système d'information du territoire à Genève, SITG).

M[me] Ramillon souligne que les axes principaux sont logiquement les plus concernés, mais c'est également le cas pour la rue de Montchoisy et la rue des Eaux-Vives, notamment au niveau des croisements et des passages piétons.

M. Caudwell expose ensuite différents exemples de campagne de sensibilisation («Anastase» en Ville de Lausanne ou «Le Cycliste» par la SUVA, par exemple). Il a noté que même si de telles campagnes, qui mettaient l'accent sur l'inattention des piétons ou des cyclistes, peuvent être utiles, ils ignorent le problème beaucoup plus grave – les accidents causés par les véhicules motorisés et la conduite inattentive des conducteurs.

M[me] Daldini reconnaît qu'il y a bien des panneaux placés par la Ville de Genève (et par le TCS dans d'autres communes) pendant les périodes de rentrée

scolaire sur les axes concernés (et que des agents de la police municipale (APM) sont également présents) ce qui est très bien. Cependant, elle regrette le fait qu'il n'y ait pas de contrôles et des mesures de sensibilisation plus régulières, notamment lors des périodes où il fait nuit de plus en plus tôt.

Mme Daldini souligne en outre que s'il est vrai que certains piétons font preuve de comportement problématiques (manque d'attention à cause du téléphone, port d'écouteurs, etc.), ce sont cependant les conducteurs qu'il faut sensibiliser.

M. Caudwell poursuit en abordant des données statistiques relatives aux blessés graves et aux tués, en soulignant notamment que les piétons sont les premières victimes des accidents de la route et ce, même sur les passages piétons. Il rappelle ensuite que, selon l'association Rue de l'Avenir, les enfants de moins de 10-12 ans n'ont pas les capacités cognitives de se débrouiller seuls dans la circulation. Ainsi, une campagne de sensibilisation doit urgemment être organisée (y compris à la télévision), car cela a des effets très positifs. Il signale ensuite la différence de perception entre un automobiliste qui roule à 50 km/h et un autre qui roule à 30 km/h; il rappelle la tragédie survenue le 3 novembre qui a emporté une jeune femme de 27 ans.

M. Caudwell souligne qu'il est nécessaire de partager la responsabilité entre la Ville de Genève, les piétons et les conducteurs.

Mme Ramillon poursuit en soulignant, à ce propos, que la Ville de Genève peut contribuer à réduire les risques inhérents à la route, par des mesures peu coûteuses et relativement simples à mettre en place, sans stigmatiser une population face à une autre.

Elle poursuit en expliquant que la Ville de Genève pourrait résoudre une partie de ces problèmes, tout en saluant les efforts fournis par l'Etat de Genève sur les axes prioritaires notamment. Concernant les axes secondaires, ils ne sont pas concernés, même s'il existe des projets en cours de réalisation.

M. Caudwell développe les revendications plus précisément:

– tous les passages piétons des routes principales sont conçus selon la norme suisse SN 640 241 (2016) incluant un marquage, un éclairage et une signalisation appropriés, des lignes d'interdiction d'arrêt, des îlots de protection des piétons;
– réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la route de Frontenex, l'avenue Pictet-de-Rochemont, l'avenue William-Favre, la rue des Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador;
– mettre en place un projet de sensibilisation pour les piétons et pour les automobilistes, incluant une sensibilisation aux dangers du trafic motorisé.

Discussion

Un commissaire, en tant que motard, tient à souligner que les deux-roues représentent près de la moitié des blessés graves. Finalement, il tient à rappeler que 10 m sont nécessaires à un véhicule pour s'arrêter à 30 km/h alors qu'il en faut 25 m à 50 km/h. Il demande ensuite comment les auditionnés imaginent la sensibilisation dans les écoles.

En ville de Genève, précise M[me] Daldini, à la fin des vacances d'été, la pose de banderoles met en évidence la rentrée scolaire et la présence des APM est fréquente dans les endroits à risques, mais pas très longtemps. En outre, des agents de police viennent sensibiliser les élèves de 4P directement en classe. Elle conclut en expliquant que l'installation de panneaux électriques, qui s'illuminent en rouge en cas d'excès de vitesse, permettrait de sensibiliser les conducteurs qui ne se rendent parfois pas compte qu'ils sont au-dessus. Elle rappelle que cela se fait déjà dans d'autres communes suburbaines et que ça ne coûte pas cher.

Un commissaire demande s'il y a des patrouilleuses scolaires dans le quartier.

M[me] Ramillon confirme qu'il y en a mais uniquement à la rue de Montchoisy et sur la rue du Nant, sur deux passages piétons, déjà bien indiqués.

Un commissaire revient ensuite sur la proposition faite par les auditionnés d'installer une caméra de surveillance à la jonction entre la rue François-Versonnex et la rue des Eaux-Vives. Il demande en quoi cette caméra sensibiliserait les automobilistes.

M. Caudwell précise que c'est juste une idée. Il souligne que ce sont les trois propositions déjà mentionnées qui constituent une priorité (infrastructure, sensibilisation et contrôle de vitesse).

La présidente explique que cette proposition de caméra s'explique par le fait que beaucoup de conducteurs tournent à droite alors qu'ils n'en ont pas le droit.

Un commissaire s'étonne de la proposition d'un ralentisseur sur l'allée du restaurant des Eaux-Vives.

M[me] Daldini ajoute que le trafic augmente et, avec lui, les comportements à risques également. Elle déplore le fait qu'on n'ait pas permis aux piétons de se déplacer en sécurité et qu'il y ait de plus en plus d'incivilités (de la part de tous les utilisateurs: voitures ou vélos, etc.).

Une commissaire demande quelles rues du quartier sont des zones 30.

M[me] Daldini répond qu'il s'agit de tout le quartier sauf la rue William-Favre, la rue des Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador.

Mme Ramillon ajoute qu'il serait intéressant de voir si le passage de certaines rues en zone 30 a permis ou non de diminuer le nombre d'accidents.

Mme Daldini rappelle en outre que les zones 30 sont dénuées de passages piétons (sauf devant les écoles) et qu'il est permis de traverser partout, bien que les piétons ne soient pas prioritaires. Pourtant, il n'est pas rare de manquer de visibilité (notamment à cause de véhicules parqués sauvagement, les arrêts de bus adjacents, etc.).

Mme Ramillon ajoute une autre source de préoccupation pour les parents: le fait de devoir récupérer les enfants sur les zones de dépose des bus scolaires transportant les enfants provenant de Collonge-Bellerive, notamment.

Une commissaire demande si l'éclairage et la signalisation des îlots sont du ressort de la Ville de Genève ou du Canton.

Mme Daldini répond qu'a priori cela relève de la responsabilité de la Ville de Genève. Elle ajoute qu'à l'issue de l'audition de M. Serge Dal Busco, il semblerait que les autorités administratives se rejettent la balle.

Mme Ramillon signale qu'il serait peut-être judicieux d'auditionner les chauffeurs TPG des lignes 2 et 6.

Une commissaire poursuit en soulignant que la pétition parle également de lutte contre le bruit. Elle demande si cet élément est aussi une priorité.

Mme Ramillon explique que si l'on devait «prioriser les priorités» la question du bruit serait la dernière.

La même commissaire demande ensuite des précisions sur la démarche participative visant à impliquer les habitants des Eaux-Vives dont il est question dans la pétition.

Mme Ramillon répond que la pétition est née à l'initiative de M. Caudwell, dont elle salue par ailleurs la démarche. Elle rappelle que la sécurité piétonne est le sujet de préoccupation majeur dans le cadre des discussions entre parents (avant le logement, mais c'est une autre question).

Mme Daldini ajoute qu'ils ont bien conscience qu'il y a la loi, les normes, les budgets. Néanmoins, il serait judicieux que les responsables politiques viennent voir (avec des ingénieurs) ce que cela représente et implique concrètement sur le terrain.

La présidente rappelle qu'elle vit dans le quartier et souligne que les places en épis posent un gros problème de visibilité dans les zones 30 km/h.

Mme Ramillon confirme qu'il s'agit là d'une importante problématique.

Mme Daldini ajoute que le problème réside dans le fait que les zones 30 km/h sont pensées comme étant moins fréquentées. Or, cela n'est pas le cas puisqu'une grande part du trafic pendulaire passe désormais par ces zones.

Un commissaire ajoute qu'il n'est pas rare que les cyclistes adoptent aussi un comportement très dangereux.

Mme Ramillon précise qu'il ne s'agit pas tout à fait du même danger, même si toutes les incivilités sont partagées par l'ensemble des usagers (les automobilistes et les cyclistes).

Une commissaire demande si les auditionnés disposent d'une projection relative à l'augmentation du trafic consécutive à l'ouverture de la nouvelle plage.

Mme Daldini informe que cela fait neuf ans qu'elle vit dans le quartier et qu'auparavant on trouvait facilement des places de parking en zone bleue les week-ends d'été. Or, depuis quelques années, il n'y a plus de place disponible, ce qui démontre bien que le trafic a beaucoup augmenté.

Une commissaire demande si la rue William-Favre est limitée à 50 km/h.

Mme Ramillon confirme que la limite de vitesse est à 50 km/h. Elle ajoute que cette rue a même été rebaptisée la «rue des rétroviseurs» en raison des nombreux cas de casse qui y surviennent.

Un commissaire se déclare préoccupé par la question de la pollution induite par le trafic routier. En outre, si on limite tous les axes à 30 km/h, celle-ci augmentera invariablement (car ces axes sont déjà très occupés notamment). Il constate que ceux qui sont le plus touchés par la pollution sont nos enfants, du fait de leur petite taille qui les expose directement aux gaz d'échappement des véhicules motorisés.

Mme Daldini rappelle que la rue des Eaux-Vives est limitée à 50 km/h. De plus, même les axes encore limités à 50 km/h sont déjà bouchés aux heures de pointe; une limitation supplémentaire de la vitesse ne produira donc pas forcément une augmentation de la pollution.

Un commissaire constate qu'il y a, en vingt-quatre heures et à l'échelle du Canton, près de 500 000 véhicules qui entrent et sortent en transitant par la Ville de Genève et en passant immanquablement par des axes proches des Eaux-Vives. Or, beaucoup de ces véhicules proviennent des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et roulent au diesel, ce qui aggrave le facteur pollution. Il demande donc aux auditionnés pour quelle raison ils n'ont pas inclus des éléments de réflexion à ce sujet dans leur pétition.

Mme Ramillon insiste sur l'importance du trafic pendulaire qui devrait être centré sur les axes prioritaires. Or la réalité est tout autre, d'où leur présence ce

soir à la commission des pétitions. Elle conclut en précisant que les automobilistes de la Haute-Savoie ne sont pas seuls à l'origine du trafic pendulaire, mais qu'il y a aussi ceux des communes du long du lac.

La présidente procède au vote de la pétition P-388, qui est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (MCG).

Annexes: – pétition
– présentation de la pétition

REÇU le
21 JUIN 2018

Piétonnes Vivantes
c/o Stephen Caudwell
Rue du 1er Juin 4
1207 Genève

1)**Secrétariat général du Grand Conseil**
Case Postale 3970
1211 Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

2)**Conseil municipal**
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

P- 388

21 juin 2018

Mesdames/ Messieurs,

Concerne: Dépôt d'une Pétition au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève pour l'amélioration de la sécurité piétonne

Piétonnes Vivantes est une campagne citoyenne incluant le lancement d'une pétition qui a reçu l'aide de la Maison de Quartier des Eaux-Vives, de l'APE Montchoisy Vollandes, des parents d'éleves du quartier, ainsi que des voisin.e.s, et ami.e.s de la sécurité routière et mobilité douce aux Eaux-Vives, et plus largement, à Genève.

La motivation de lancer cette pétition est née des expériences - souvent effrayantes - des résidents et des visiteurs qui tentaient de traverser des rues du quartier des Eaux-vives. Ils étaient confrontés à des infrastructures piétonnières inadéquates et à un trafic motorisé souvent dangereux. Les niveaux sonores élevés de la circulation sur les routes principales sont aussi un problème supplémentaire pour les résidents.

Les objectifs poursuivis par la campagne sont: i) L'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives; ii) Changer la priorité donnée par la conception du trafic actuel, de la circulation motorisée à la mobilité douce, en particulier les piétons; iii) Encourager plus d'espaces publics conçus pour les personnes, plutôt que le trafic motorisé; et iv) Contribuer au sens de la cohésion sociale dans le quartier par la réalisation des objectifs précédents.

La pétition présentée avec cette lettre est donc destinée à soutenir le premier objectif - l'amélioration de la sécurité des piéton.ne.s et notamment l'amélioration de l'infrastructure piétonnière dans le quartier. Le nombre de signatures obtenues est: 519.

La pétition est considérée comme une étape initiale mais essentielle pour aider à transformer le quartier en un endroit dynamique et accueillant pour les résidents et les visiteurs aussi.

Nous attendons maintenant des pouvoirs politiques représentés par les élu.e.s du niveau municipal et du niveau cantonal qu'ils se saisissent avec sérieux de cette pétition et agissent rapidement pour régler les problèmes que celle-ci a identifié.

Contact :
Stephen Caudwell, Président, Piétonnes Vivantes (076.443.11.82)
https://www.pietonnesvivantes.org

PETITION AU GRAND CONSEIL ET AU CONSEIL MUNICIPAL DE GENEVE POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE PIETONNE

REÇU le
21 JUIN 2018

Nous souhaitons:

- Que tous les passages pour piétons des routes principales (Route de Frontenex, Ave Pictet-de-Rochemont, Rue Francois-Versonnex et Rue des Eaux-Vives), soient conçus selon la norme Suisse 640241(2016) incluant un éclairage et une signalisation appropriés, des lignes de sécurité, des îlots centraux.
- Réduire la limite de vitesse à 30km/h sur la Route de Frontenex, l'Ave Pictet-de-Rochemont, l'Ave William-Favre, la Rue des Eaux-Vives et le Quai Gustave-Ador.
- Pouvoir installer des ralentisseurs sur l'allée allant au Restaurant de Hôtel du Parc des Eaux-Vives depuis le Quai Gustave-Ador.
- Pouvoir adapter le temps de passage au vert des feux piétons à la vitesse de déplacement des personnes âgées et à mobilité réduite.
- Installer une caméra de surveillance routière à la jonction de la Rue des Eaux-Vives et de la Rue Francois-Versonnex pour sensibiliser les automobilistes qui tournent à droite, lorsque les feux de piétons sont verts.
- Mettre en place un projet de sensibilisation public pour les piétons et pour les automobilistes, incluant une sensibilisation aux dangers du trafic motorisé.
- Limiter le niveau sonore des routes principales en accord aux normes légales de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève de mettre tout en oeuvre pour réaliser un quartier bien conçu pour la sécurité des piétons, cyclistes et usagers de transports publics dès 2019, dans le cadre d'une démarche participative avec les habitant-e-s, usagers-gères et associations concernées.

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature

Merci de renvoyer par courrier à Piétonnes Vivantes c/o Stephen Caudwell, Rue du Premier Juin 4, 1207, Genève. Email: stephen@pietonnesvivantes.org Site Internet: https://www.pietonnesvivantes.org

496
+ 23
519

Une Pétition pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives

Présentation pour la Commission des pétitions

Conseil municipal, Ville de Genève

Lundi 26 novembre 2018

Piétonnes Vivantes – Introduction

- Une campagne citoyenne pour aider à l'amélioration de la sécurité routière et de la mobilité douce aux Eaux-Vives et à Genève.
  - **Objectifs**
    - Amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives
    - Diminuer les très nombreux facteurs de risques existants, au sein des Eaux-Vives, quartier dense en circulation
    - Favoriser une relation équilibrée entre la circulation motorisée et la mobilité douce, en particulier pour les piétons, en particulier enfants et personnes âgées
    - Préparer le FUTUR de la mobilité aux Eaux-Vives en relation avec l'ouverture prochaine de la Plage
  - **Liens effectués** avec la Maison de Quartier des Eaux-Vives, l'Association Vivre aux Eaux-Vives (VAEV), l'Association des Parents d'Elèves (APE) Montchoisy-Vollandes
  - **Soutien reçu** de la part des parents d'élèves des Eaux-Vives, des voisin(e)s et ami(e)s de la sécurité piétonne et de la mobilité douce aux Eaux-Vives et à Genève

Problèmes principaux pour piéton(ne)s aux Eaux-Vives et Genève

- **Infrastructure**

- Passages Piétons mal sécurisés
- Absence de feux piétons dans des zones à risques
- Les axes secondaires (Avenue William Favre, rue des Eaux-Vives, rue de Montchoisy) sont utilisés comme des axes principaux et des pénétrantes. Ils sont surchargés aux heures de pointe.
- Visibilité insuffisante sur les axes secondaires, éclairage urbain

- **Volume du trafic pendulaire très important**

- **Contrôle et gestion de la vitesse du trafic motorisé**

- **Mauvaise qualité de la conduite -** excès de vitesse, attention limitée, téléphones portables au volant, insuffisance du respect des piétons déjà sur passages piétons

Passages Piétons - typiques

Qualité -
Pas d'éclairage
Pas d'ilôts de protection des piétons
Pas de lignes d'interdiction d'arrêt
Pas de signalisation, absence de feux
Bandes jaunes – mauvais état

Position – Passage Piétons à côté des arrêts de bus et aux carrefours

Deux voies – quand un bus s' arrête au Passage Piéton, le véhicule en 2ème voie ne s'arrête souvent pas

Visibilité – un problème majeur

Rue de Montchoisy 18h

Rue des Eaux-vives (08h dessus; 18h dessous)

Styles de conduite typiques actuels …

Volume de trafic pendulaire énorme déviant au coeur des Eaux-vives

Rue des Eaux-vives, Ave William-Favre et Rue de Montchoisy – utilisées comme routes principales par les pendulaires, lundi - samedi

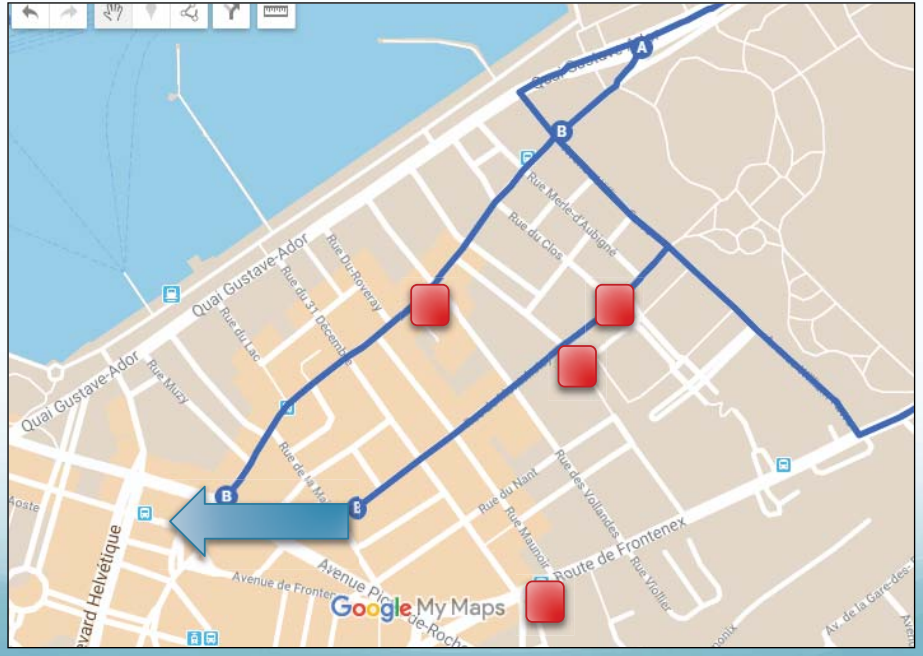

ECOLES PRIMAIRES

Accidents de la circulation – Quartier des Eaux-Vives
8
Comptabilisés depuis 2010
SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS À LA CARTE
Parc La Grange
Montchoisy
Genève-Eaux-Vives
Quai Gustave-Ador

Campagnes de sensibilisation Sécurité Routière suisses récentes

'Anastase': le tour de magie par la Ville de Lausanne, la Police, TCS – Le message souligne les mauvais comportements des piétons selon ce film

'Le cycliste' par la Suva Suisse (assurance), la Police — le cycliste souligne le comportement des cyclistes dans ce film

Les deux exemples sont utiles **mais ignorent le problème beaucoup plus commun – les accidents causés par les véhicules motorisés et la conduite inattentive et dangereuse des conducteurs.**

le moment … masse x vélocitié (kg . m/s)
SUV: 2000 kg x 50 km/h (13.88 m/s) = 27,778 kg.m/s
Piéton: 70 kg x 6 km/h (1.66 m/s) = 116 kg.m/s

Statistique des accidents de la route 2013 – 2017 (Blessés graves)

Blessés graves Genève 2013 to 2017	2013	2014	2015	2016	2017
Tous les blessés	380	377	337	332	317
Voitures	42	47	39	32	27
Bus/tram	3	4	0	3	0
Camions	1	1	4	1	1
Motos	199	186	176	151	159
Cyclomoteurs	3	9	1	2	3
E-bikes	5	3	5	12	8
Vélos	47	60	63	61	69
Piétons	**78**	**67**	**49**	**70**	**49**
sur le PPP	31	28	21	28	20
hors du PPP	47	39	28	42	29

Source: Statistiques des accidents de la route 2017, République et Canton de Genève (DS, Police cantonale)

Statistique des accidents de la route 2013 – 2017 (Tués)

Tués Genève 2013 to 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Tous les tués	**10**	**11**	**9**	**11**	**11**
Voitures	1	1	2	2	0
Bus/tram	0	0	0	0	0
Camions	0	0	0	0	0
Motos	5	5	3	2	3
Cyclomoteurs	0	0	0	0	0
E-bikes	0	0	0	1	0
Vélos	1	1	2	1	2
Piétons	**3**	**4**	**2**	**5**	**6**
sur le PPP	1	0	0	3	4
hors du PPP	2	4	2	2	2

Source: Statistiques des accidents de la route 2017, République et Canton de Genève (DS, Police cantonale)

https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/La-route-a-tue-onze-fois-l-an-dernier-a-Geneve/story/10362666

Besoin des campagnes de sensibilisation de sécurité routière pour piéton(ne)s

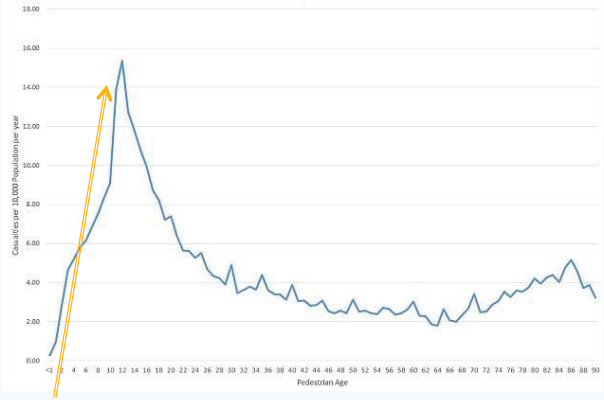

Sommet de victimes routières, Angleterre – enfants de 12 ans, 16 per 10000 population/ année

ONG, Rue de l' Avenir: ***'jusqu'à 10-12 ans, un enfant est pratiquement incapable de se débrouiller seul dans la circulation.' (Sept 2013)***

Besoin urgent de campagnes de sensibilisation de sécurité routière pour piéton-nes –

- Télé – enfants, parents, ainé(e)s et conducteurs
- Ecoles – enfants
- Car l'impact positifest réel

Différence critique entre 50 & 30 km/h

Perception du conducteur:

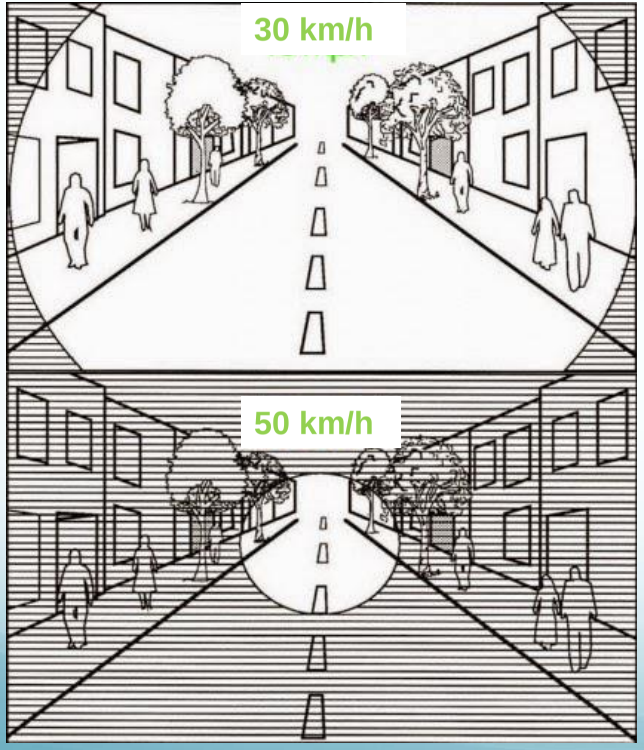

Beaucoup de choses changent quand les voitures ralentissent de 50 km/h à 30 km/h.

Surtout, **la perception, le temps de réaction et les résultats d'accident sont bien meilleurs à 30 km/h** plutôt qu' à 50 km /h ; alors que la circulation ne change pas beaucoup.

Tragédie routière de ce mois aux Eaux-Vives

- L'Avenue William-Favre – une jeune femme (27 ans) est renversée par une voiture (samedi 3 novembre 2018)

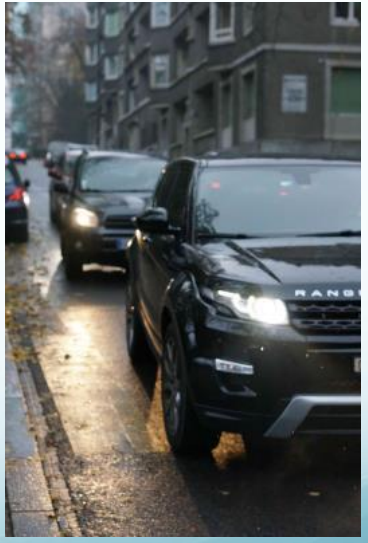

Piétonnes Vivantes, 26/11/2018

14

Partager la responsibilité?

La Ville de Genève peut contribuer à réduire les risques inhérents à la route

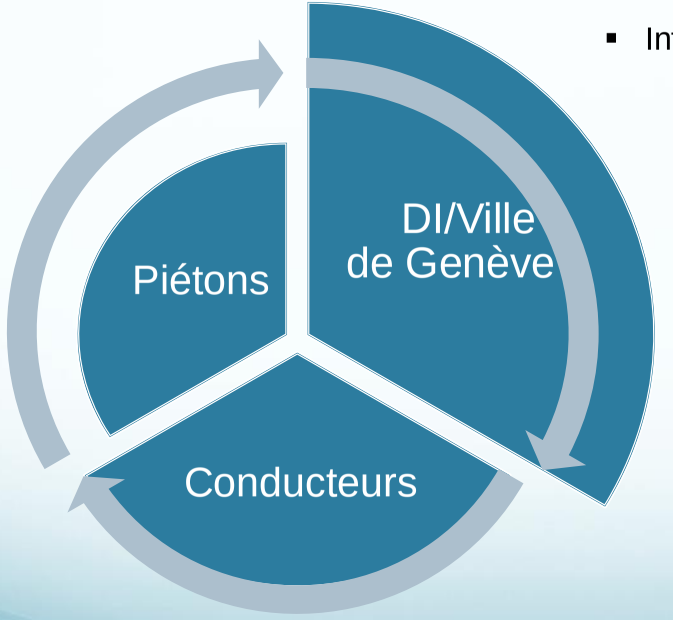

- Infrastructure piétonne
- Contrôles de vitesse
- Projets de Sensibilisation public – conducteurs, piétons

Encore à réaliser

- la prochaine réalisation de travaux de collecteurs et du plan U Lacustre

- Clarification utile sur le contenu de ces projets;

- *Au regard de l'information disponible pour les citoyens, il n'apparaît pas que ces différents projets d'aménagement prennent en compte* ***la sécurité des piétons*** *qui est au cœur de la pétition:*

➢ *Les pétitionnaires constatent les efforts d'amélioration qui ont été déjà fait sur certaines rues à proximité des écoles (exemple type rue Montchoisy) mais il reste* ***au moins 5 zones à problème « passages non sécurisés»*** *comme le reconnaît M. Serge Del Busco du DI.*

SN 640 241 (2016) Passages piétons

- **Marquage (21)** – exigences photométriques, rétroréflexion. Lignes d'interdiction d'arret
- **Signalisation (22)** – signal 4.11, 1.22; exigences photométriques, rétroréflexion
- **Eclairage (23)** – de nuit, les passages piétons et leurs zones d'approche **doivent être éclairés** afin que les piétons qui les empruntent soient détectables. L'éclairage doit conforme à la directive 202 de la SLG 'Eclairage public: Eclairage des routes
- **Ilot de protection des piétons (24)** – La tendance devrait aller vers la mise en œuvre d'ilots de protection des piétons. Si la largeur de la chaussée bidirectionnelle est d'au moins 8.50m, un ilot de protection des piétons doit être mis en œuvre. Indépendamment de la largeur de chaussée et du volume de trafic un ilot de protection doit toujours être prévu entre des voies de circulation dans la même sens.
- **Traversée dans la zone d'arrêts de bus (28)** – les piétons qui traversent ne soient pas dissimulés par le bus à l'arrêt par rapport au trafic venant en sens inverse – donc mise en œuvre d'un ilot de protection des piétons. Voir Fig. 7, page 16
- **Panneaux publicitaires (29)** - sont interdits dans la zone proche des passages piétons à moins de 20m avant et après le passage piétons. Voir Quai Gustave-Ador.
- **Entretien du marquage (30) – concerne la rétroréflexion et l'adhérence. Le cas échéant le marquage doit être renouvelé chaque année.**

Plus précisément…

- Tous les passages piétons des routes principales soient conçus selon la norme suisse 640241 (2016) **incluant un marquage, un éclairage et une signalisation appropriés, des lignes d'interdiction d'arrêt, des ilots de protection des piétons**
- **Réduire la limite de vitesse à 30 km/h** sur la route de Frontenex, l'avenue Pictet-de-Rochemont, l'avenue William-Favre, la rue des Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador
- **Mettre en place un projet de sensibilisation public** pour les piétons et pour les automobilistes, incluant une sensibilisation aux dangers du trafic motorisé

La mobilité de demain

- **La mobilité modernisée - stratégie de régulation du trafic** 2017-2020 (Mars 2018)
  - **Tout pour la fluidification de trafic motorisé - 50 millions CHF**

- **En marche vers la mobilité de demain** (Mai 2018)
  - **Réseau de tram** étendu de près de 15 kms, 2025
  - **CEVA (1,6 milliard CHF) et Léman express**

Les habitant(e)s ont besoin que la Ville de Genève investisse dans la sécurité piétonne aux Eaux-Vives pour l'avenir de ses enfants

la sécurité piétonne: un enjeu vital

La Ville de Genève peut :

- Améliorer **l'Infrastructure piétonne**, les passages piétons
- Réduire les vitesses excessives
- Sensibiliser les usagers de la route à un respect partagé de la route
- Protéger les piétons (habitants), tout en favorisant une circulation routière harmonieuse

…dans le but de créer un quartier vivable et dynamique

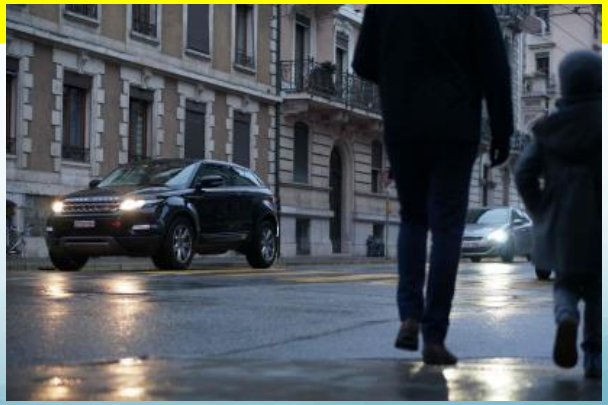

M^me^ Maria Casares, rapporteuse (S). La commission des pétitions a fait preuve de diligence. Je remercie la présidente de commission d'avoir organisé assez rapidement ces auditions et la suite des travaux avec beaucoup d'efficience.

Cette pétition a été lancée par des citoyens et des citoyennes. Elle est issue également d'une concertation avec par exemple la Maison de quartier des Eaux-Vives. L'association des parents d'élèves Montchoisy-Vollandes a également été consultée. Cette pétition a été déposée au Grand Conseil, qui l'a renvoyée au Conseil municipal.

Je relèverai quelques autres points sur cette pétition. Elle rejoint quelque peu ce que l'on a traité tout à l'heure par rapport à la mise en zone 30 km/h au Vidollet et à Sécheron, puisqu'elle traite de la sécurisation des piétons aux Eaux-Vives. Elle s'intéresse aussi à la diminution de très nombreux facteurs de risques existants dans les rues de ce quartier. Elle demande aussi de favoriser une relation équilibrée entre la circulation motorisée et la circulation douce, celle des piétons et également celle des vélos.

Selon les pétitionnaires, ce quartier des Eaux-Vives est extrêmement dangereux. Il en va parfois même de l'autonomie des enfants. Des représentants de parents présents à la commission nous ont dit en effet que les enfants n'allaient plus seuls à l'école parce que certaines rues du quartier sont très dangereuses. Ça pose en effet un certain nombre de problèmes par rapport à l'autonomie des enfants. Selon les pétitionnaires, traverser la rue devient un gros problème, je le répète, par rapport aux enfants, mais également par rapport aux personnes âgées. Les pétitionnaires étaient très soucieux que l'on puisse prendre cette problématique à bras-le-corps. Les parents veulent finalement que la Ville de Genève sécurise ce quartier et ait une planification qui tienne compte des revendications de cette pétition.

La présidente. Je passe la parole à M^me^ Danièle Magnin.

*M^me^ Danièle Magnin (*MCG). C'était sur l'autre sujet que je voulais parler, pas sur celui-ci! *(Exclamations.)*

La présidente. Je donne la parole à M. Léonard Montavon.

M. Léonard Montavon (PDC). Merci, Madame la présidente. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette pétition qui a donc aussi été déposée auprès du Grand Conseil. Elle vise essentiellement à améliorer la sécurité des

piétons, en particulier des enfants et des personnes âgées, dans le quartier des Eaux-Vives où le trafic a connu une très forte augmentation ces dernières années.

Il s'agit notamment de prendre des mesures pour améliorer les passages pour piétons souvent mal sécurisés dans ce quartier. Il n'y a pas assez de feux pour piétons, et beaucoup de passages sont mal éclairés la nuit. La pétition reflète l'inquiétude de très nombreux parents d'élèves qui constatent des excès de vitesse et beaucoup d'inattention de la part d'un grand nombre d'automobilistes qui sont accrochés à leur téléphone portable.

En plus de l'amélioration des passages pour piétons, les pétitionnaires souhaitent des restrictions de vitesse à 30 km/h sur la route de Frontenex, l'avenue William-Favre, la rue des Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador.

Le Parti démocrate-chrétien est très sensible au souci des parents d'élèves en particulier; il soutient cette pétition et recommande son renvoi au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on est de nouveau dans le même trend que tout à l'heure, sauf que ce n'est pas encore une proposition du Conseil administratif. Elle va nous revenir, elle nous coûtera la peau des fesses comme d'habitude, tout ça pour sécuriser quelques passages pour piétons. Je crois une fois de plus qu'il faut dire oui à la sécurité des enfants, mais pas non plus empêcher les circulations de pouvoir se faire.

Le rapport parle de 500 000 mouvements, mais je rappelle qu'il y a en réalité 630 000 mouvements en ville de Genève. C'est là qu'il faut ralentir la circulation, pas dans les quartiers! Il faut quand même que les gens puissent aller d'un point A à un point B jusqu'à un point C. Ce n'est pas parce que vous réduisez soi-disant la vitesse… De toute manière vous croyez que la vitesse est supérieure à 30 km/h en ville? Vous rêvez complètement! Même quand la vitesse est limitée à 50 km/h, hormis sur les grands axes, ça roule de toute manière beaucoup moins vite, tout simplement parce qu'il y a trop de véhicules en ville car vous ne voulez pas faire l'effort de les arrêter à la frontière. Soyez une fois un peu cohérents et arrêtez les véhicules à la frontière. Vous verrez que cela améliorera grandement la circulation en ville de Genève et que cela permettra de sécuriser tous les utilisateurs de la voirie: les piétons, les vélos et les trottinettes. Comme par hasard, les Verts s'opposent aux trottinettes électriques, c'est très intéressant… Ils sont seulement pour les vélos… Nous ne soutiendrons pas cette pétition pour cette raison-là. Déjà, c'est compliqué aux Eaux-Vives, alors si une fois de plus vous diminuez la vitesse qui est de toute manière pratiquement déjà diminuée, eh bien, vous allez complètement paralyser ces quartiers. Nous nous opposerons donc à cette pétition.

M. Didier Lyon (UDC). Le quartier des Eaux-Vives a subi une importante augmentation du trafic notamment en raison de ces axes qui amènent le trafic motorisé jusqu'au centre-ville. Cette pétition est l'expression d'un mouvement des citoyens du quartier qui souhaitent améliorer la sécurité routière et la mobilité douce aux Eaux-Vives mais également en ville de Genève. Elle demande l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives, la diminution des facteurs de risque importants, de favoriser un équilibre entre la circulation motorisée et la mobilité douce, notamment pour les piétons adultes, enfants et âgés. Pour finir, elle demande d'envisager le futur de la mobilité aux Eaux-Vives en relation avec l'arrivée prochaine de la plage.

Les problèmes structurels relevés par les pétitionnaires sont nombreux: des passages pour piétons mal sécurisés, l'absence de feux pour piétons dans les zones à risque, l'utilisation des axes secondaires que sont les rues William-Favre, des Eaux-Vives, de Montchoisy comme axes principaux, surchargés aux heures de pointe, la visibilité insuffisante sur les axes secondaires et un éclairage urbain insuffisant le soir et en cas de pluie, un trafic pendulaire important, la mauvaise qualité de la conduite, les excès de vitesse, l'attention limitée due à l'utilisation des téléphones portables au volant, le respect insuffisant des piétons déjà engagés sur le passage pour piéton.

Il faut aussi relever le manque de visibilité des passages pour piétons aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes, le manque d'éclairage des passages pour piétons et des îlots de protection. A la rue de Montchoisy, il n'y a que six passages pour piétons, dont seulement un possède un éclairage fonctionnel. Au vu de ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette pétition.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne encore la parole à M. Alfonso Gomez avant de lever cette séance. Nous reprendrons cette discussion à 20 h 30 avant les urgences. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez (Ve). Juste un chiffre… En 2017, il y a eu sur nos routes, selon les dernières statistiques en ma possession, onze décès. Plus de la moitié, six, concernent des piétons. Si vous vous baladez – à pied bien entendu, pas en voiture – dans le quartier des Eaux-Vives, vous verrez la situation chaotique qui règne particulièrement pour la mobilité douce. J'aimerais vous lire ce qu'a dit une association de mobilité dans la *Tribune de Genève* du 27 octobre 2016: «Les places de parking réduisent notamment considérablement la visibilité à proximité de certains passages pour piétons.» Ce n'est pas Pro Vélo, ce n'est pas l'Association transport et environnement qui le dit, c'est le Touring Club Suisse, Mesdames et Messieurs.

Cette pétition met effectivement le doigt sur la protection des piétons, sur le besoin en éclairage approprié, sur les lignes de sécurité, les îlots centraux, les ralentisseurs de vitesse et sa limitation car, n'en déplaise aux partisans de la voiture à tout prix, partout et à n'importe quelle vitesse, vous savez très bien que si vous êtes à 50 km/h, il vous faut 25 m pour vous arrêter. A 30 km/h, c'est 10 m. Et là, dans un quartier à forte densité, où vous avez plusieurs écoles, il est important d'avoir l'espace suffisant de visibilité et d'arrêt pour protéger les piétons.

La mortalité routière frappe surtout dans les villes les gens qui n'ont pas de carrosserie, les plus faibles, à commencer bien entendu par les piétons. Ce sont eux les premiers. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, cette pétition nous semble tout à fait raisonnable. Les Verts la soutiendront.

On entend par ailleurs pas mal de non-sens, pour ne pas employer un autre mot. Quand j'entends par exemple que les Verts sont contre les trottinettes, je ne sais pas d'où ça sort… Ce que nous demandons, c'est que les trottinettes n'aillent pas sur les trottoirs. Ce que nous nous demandons, c'est qu'on accorde de l'espace sur la voie routière aux vélos et aux trottinettes. C'est ce qui est demandé. Evidemment, pour les tenants du tout à la bagnole, il est tout à fait incongru de céder un seul mètre d'espace, il est tout à fait incongru de réduire sa vitesse d'un seul kilomètre-heure tout simplement parce qu'on veut assouvir je ne sais quel fantasme de la voiture.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, les Verts soutiendront la pétition de cette association Piétonnes vivantes – je le prononce au féminin aujourd'hui – et vous remercient de faire de même.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Sont prévus encore au tour de parole dès 20 h 30: M[mes] et MM. Brigitte Studer, Georges Martinoli, Thomas Zogg, Stéphane Guex, Maria Casares et Daniel-Dany Pastore.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite bon appétit. Nous reprendrons à 20 h 30. Il est 19 h 30, vous avez une heure…

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation 110

2. Communications du Conseil administratif 110

3. Communications du bureau du Conseil municipal 110

4. Questions orales 110

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 16 150 000 francs et net de 10 368 504 francs, recettes déduites, destinés à l'acquisition d'une parcelle constructible, de la reprise des prestations exécutées pour le développement de l'autorisation de construire et de la construction d'un immeuble de logements et de surfaces commerciales sis route de Vernier 113 à Vernier, soit:
   – 1 050 000 francs destinés à l'achat de la parcelle N° 4220 de la commune de Vernier, sise route de Vernier 113, d'une surface de 1207 m^2, propriété de CIF, Cabinet d'investissements fonciers SA (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire, imprévus et intérêts courus compris);
   – 1 600 000 francs brut destinés à l'achat des prestations exécutées, comprenant un projet de construction d'architecte d'un immeuble locatif et commercial, validé par une autorisation de construire entrée en force (honoraires d'études et frais divers), développées par CIF, Cabinet d'investissements fonciers SA dont à déduire la somme de 800 000 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 800 000 francs;
   – 13 500 000 francs brut destinés à la construction d'un immeuble de logements et de surfaces commerciales dont à déduire la somme de 4 981 496 francs provenant du «Fonds Galland – Logement ouvrier», soit un montant net de 8 518 504 francs (PR-1282 A) . . . 112

6. Fixation des jours et heures de séances. 153

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 février 2019 en vue de l'ouverture d'un

crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de matériel de sauvetage dit «pionnier milieux périlleux» (PR-1342 A). 154

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 septembre 2018 en vue de l'ouverture:
   – d'un crédit de 1 021 939 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Sécheron;
   – d'un crédit de 1 363 000 francs destiné à la mise en zone 30 km/h du quartier de Vermont-Vidollet (PR-1320 A) 163

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives» (P-388 A) 184

10. Propositions des conseillers municipaux 219

11. Interpellations 219

12. Questions écrites 219

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat